

Les dossiers d'Économie et Politique

Revenu de base ? Mauvaise réponse à de vraies questions

« Mais la quantité de valeurs d'usage produites dans un temps donné, donc aussi pour un temps donné de surtravail, dépend également de la productivité du travail. La richesse véritable de la société et la possibilité d'un élargissement ininterrompu de son procès de reproduction ne dépendent donc pas de la durée du surtravail, mais de sa productivité et des conditions plus ou moins perfectionnées dans lesquelles il s'accomplit. En fait, le règne de la liberté commence seulement là où l'on cesse de travailler par nécessité et opportunité imposée de l'extérieur; il se situe donc, par sa nature, au-delà de la sphère de la production matérielle proprement dite. De même que l'homme primitif doit lutter contre [ou affronter] la nature pour pourvoir à ses besoins, se maintenir en vie et se reproduire, l'homme civilisé est forcé, lui aussi, de le faire quels que soient la structure de la société et le mode de la production. Avec son développement s'étend également le domaine de la nécessité naturelle parce que les besoins augmentent; mais en même temps s'élargissent les forces productives pour les satisfaire. En ce domaine, la liberté possible est que l'homme social, les producteurs associés règlent rationnellement leurs échanges avec la nature, qu'ils la contrôlent ensemble au lieu d'être dominés par sa puissance aveugle et qu'ils accomplissent ces échanges en dépensant le minimum de force et dans les conditions les plus dignes, les plus conformes à leur nature humaine. Mais cette activité constituera toujours le royaume de la nécessité. C'est au-delà que commence le développement des forces humaines comme fin en soi, le véritable royaume de la liberté qui ne peut s'épanouir qu'en se fondant sur l'autre royaume, sur l'autre base, celle de la nécessité. La condition essentielle [ou de base] de cet épanouissement est la réduction de la journée de travail. »

K. Marx (1894), *Le Capital*, Livre 3, traduction M^{me} Cohen-Solal et G. Badia, page 742 de l'édition de 1976, Editions Sociales.

Le « revenu de base », ou quel que soit son nom, fait partie de ces fausses bonnes idées pour résoudre les vraies questions du chômage et de la précarité. L'idée est simple en apparence: fournir un revenu mensuel à chaque individu, indépendamment de son activité productive et de ses autres revenus, juste parce qu'il existe.

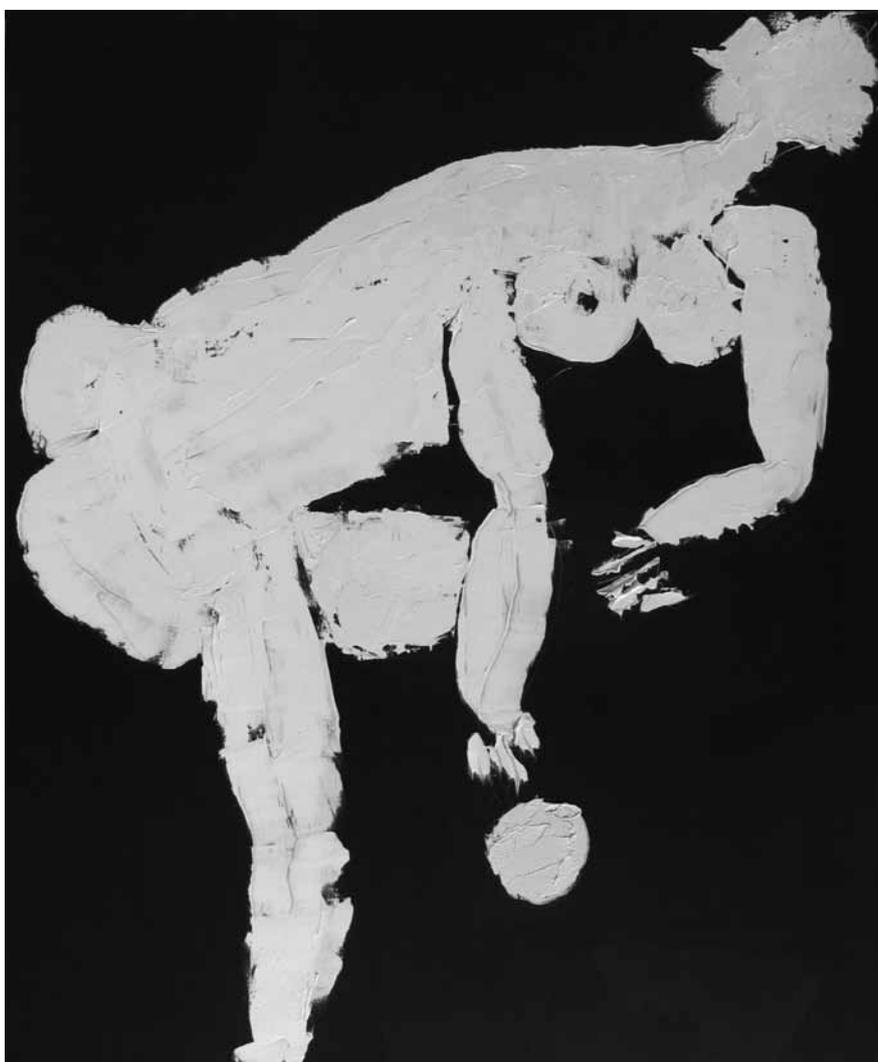
Si ses sources idéologiques et théoriques sont multiples, elles reposent toutes sur un socle commun: elles postulent implicitement que l'on peut distribuer un revenu sans se soucier de sa production préalable. Or un revenu ne se distribue que s'il existe! C'est un principe de réalité, avec des conséquences.

Un, il place la bataille pour la maîtrise sociale de la production de richesses et l'efficacité de cette production au cœur de celle de la répartition des richesses. Pour paraphraser Marx, disons qu'il rappelle que la maîtrise sociale de la sphère de la nécessité est la condition du règne de la liberté.

Deux, il pose la question de la validation sociale de la redistribution des richesses. Les défenseurs du revenu de base considèrent que tout acte social, par sa contribution à la richesse collective, a une valeur économique qui justifie le revenu universel. Mais une heure de pétanque a-t-elle socialement la même valeur qu'une heure de travail en entreprise ?

Trois, en déplaçant l'objectif d'une équité devant l'emploi vers celui d'une égalité devant un revenu social, le revenu de base entérine la logique du capital. D'abord, parce qu'un revenu social distribué à chacun sans conditions accentuerait la déresponsabilisation sociale des entreprises. Pourquoi en effet augmenter les salaires, ou même conserver un SMIC, si les salariés bénéficient déjà d'un revenu déconnecté de tout véritable emploi ? Et pourquoi accroître les prélèvements sociaux sur les profits au bénéfice d'une prise en charge sociale et collective élevée des besoins sociaux, si chacun a prétendument les moyens de contractualiser individuellement sa prise en charge ? Ensuite, parce que l'institution d'un revenu de base opérerait un double abandon : celui de la lutte pour l'emploi contre le chômage et celui de la lutte pour un dépassement du capitalisme. En effet, le revenu de base est généralement défini comme l'outil permettant d'accompagner les effets néfastes des mutations économiques que sont la montée du chômage et des précarités liées à la révolution numérique, et de libérer ainsi du travail aliénant. Pourtant, accompagner les effets néfastes de ces mutations et non les contrer, c'est traiter le symptôme et non la maladie, et faire du revenu de base l'outil du renoncement à la bataille pour l'emploi et sa sécurisation. Entériner cela, ce serait faire l'impasse sur le besoin de coopération collective qu'exigent les productions modernes, coopérations de travail et d'investissements, et de développement pour soi-même, permettant de construire l'efficacité sociale commune.

Disposer d'un revenu permettant de participer aux activités sociales créatrices et dans le même temps éradiquer le chômage demande un objectif bien plus révolutionnaire et ancré dans la réalité, tant celle-ci est marquée par la nécessité humaine des moyens réels d'existence qu'il faut maîtriser pour assurer la conquête de nouvelles libertés. Cela nécessite de révolutionner les conditions dans lesquelles s'effectue la production de richesses afin de permettre à tous d'y participer, avec de nouveaux droits, et d'en bénéficier. Ce qui renvoie, non à l'accompagnement des mutations de l'économie française, mais à une nécessaire maîtrise sociale et démocratique de ses évolutions.



Le revenu de base, une fausse bonne idée

Catherine Mills

Le revenu de base est un revenu versé par une communauté politique à tous ses membres, sur une base individuelle, sans conditions de ressources ni obligation de travail, selon la définition du Basic Income Earth Network (BIEN). Il est censé reconnaître la participation de l'individu à la société, indépendamment de la mesure de l'emploi.

Définitions

Le revenu de base est aussi appelé: « revenu universel », « revenu inconditionnel », « revenu inconditionnel suffisant », « revenu d'existence », « revenu minimum d'existence », « revenu social », « revenu social » garanti, « allocation universelle », « revenu de vie », « revenu de citoyenneté », « revenu citoyen », « dotation inconditionnelle d'autonomie » ou « dividende universel ».

Il est parfois confondu ou mis en opposition avec le « salaire à vie » (ou « salaire universel ») imaginé initialement par Bernard Friot et promu notamment par le réseau salariat. Elle doit être confrontée à notre proposition de sécurisation de l'emploi, de la formation et du revenu.

Certaines définitions du revenu de base plus restrictives impliquent par exemple un montant minimum permettant de satisfaire les besoins primaires d'existence, ou de remplacer les transferts sociaux. Ces termes sont parfois aussi repris pour des mesures qui, proches de l'impôt négatif, versent cette allocation selon la situation

des ménages, ou qui incluent des contreparties, et qui ne sont donc pas des formes de revenu de base selon la définition du BIEN.

Le revenu de base a connu des expérimentations très limitées, notamment au Canada, en Inde, en Namibie, en Alaska qui a mis en place l'Alaska Permanent Fund, une forme particulière de revenu de base financée par les revenus miniers et pétroliers de l'État. Le revenu de base est défendu au niveau mondial par des courants politiques allant des altermondialistes aux libertariens, par des universitaires, des personnalités politiques... notamment regroupés au sein du BIEN.

Les arguments invoqués pour sa mise en œuvre invoquent les principes de liberté et d'égalité, la réduction voire l'élimination de la pauvreté le combat pour des conditions de travail plus humaines, l'amélioration de l'éducation, la réduction de l'exode rural et des inégalités régionales. Le revenu de base peut aussi être justifié comme un dividende monétaire ou un crédit social reçu par chacun lié à la propriété commune de la Terre et à un partage des progrès techniques reçus en héritage. Cette mesure prétend aussi lutter contre le chômage et surtout améliorer la « flexibilité » du marché de l'emploi en invoquant la lutte contre les trappes à pauvreté, créées par les mesures de type revenu minimum ou les baisses de charges sur les bas salaires.

Selon Liêm Hoang Ngoc, deux branches existent pour l'allocation universelle: une marxiste et une libérale; la branche marxiste s'inspirerait des *Grundrisse*, ces textes où Karl Marx imagine le

développement d'une société où l'humanité sera sortie du salariat et où les machines seules assureront la création de richesses, qui seront reversées sous la forme d'un « revenu socialisé universel ». La branche libérale, considérant qu'il convient d'accorder une certaine somme d'argent aux citoyens, tantôt « filet de sécurité », tantôt « capital de départ », pour qu'ils puissent consommer et participer à la vie de la société. À chacun, ce faisant, d'organiser ses dépenses comme il l'entend.

La question du montant

Des montants adaptés prétendent permettre de vivre décemment du seul revenu de base. Certaines incertitudes sont toutefois soulevées par Jacques Marseille sur la participation au travail et sur les nécessités de financement:

« Le pari de l'allocation universelle est que l'insertion sociale ne peut se construire sur la contrainte mais sur la confiance placée dans les bénéficiaires de ce nouveau droit. Une utopie, sans doute, pour tous ceux qui n'accordent aucune confiance aux individus et pensent que seule la contrainte de "gagner son pain à la sueur de son front" est le meilleur garde-fou contre la paresse. Un pari sur l'intérêt et la nature humaine pour tous ceux qui pensent au contraire qu'un individu préférera toujours cumuler ce revenu à un autre salaire, surtout quand ce salaire correspondra à un travail qu'il aura librement choisi. »

Des montants faibles sont donc plutôt libéraux et peuvent être liés à une privatisation de l'éducation, de la santé et tous les autres services

publics. Ils pourraient être présentés comme l'agrégation de dispositifs tels que le chèque éducation ou le chèque santé. Jean-Pierre Mon alerte sur ces propositions en ces termes :

« Un revenu d'existence très bas est, de fait, une subvention aux employeurs. Elle leur permet de se procurer un travail en dessous du salaire de subsistance. Mais ce qu'elle permet aux employeurs, elle l'impose aux employés. Faute d'être assurés d'un revenu de base suffisant, ils seront continuellement à la recherche d'une vacation, d'une mission d'intérim, donc incapables d'un projet de vie multi-active. »

Les partisans d'une allocation universelle souhaitent lui attribuer un montant faible et identique pour tous les êtres humains résidents, alors que les partisans d'un revenu de base plus élevé modulent leurs propositions sur une partie de la population comme les seuls adultes, les qualifications de la personne, ou encore, des montants différents en fonction de l'âge.

En France, les propositions sont variées :

- Certaines proches du salaire minimum.
- Yann Moulrier-Boutang : 850 € à partir de 18 ans.
- Jacques Marseille : 375 € de 0 à 18 ans et 750 € à partir de 18 ans.
- Baptiste Mylondo : 750 € pour les adultes ; 230 € par mineur.
- Christine Boutin : 200 € de 0 à 18 ans et 400 € à partir de 18 ans.
- Yoland Bresson : 400-450 € pour tous.

Le débat sur le financement

Le Mouvement français pour un revenu de base (MFRB), avec notamment Marc de Basquiat, Frédéric Bosqué, Christine Boutin, Yoland Bresson, Jean Desessardt, Patrick Viveret..., a été constitué lors de l'assemblée constituante les 2-3 mars 2013 à l'ENS (Paris).

Le Mouvement français pour un revenu de base (MFRB) identifie 8 approches de financement d'un revenu de base :

- l'universalisation et la revalorisation du RSA ;
- l'autofinancement par transfert des prestations existantes ;
- la fusion du système d'aide sociale, de chômage et de retraite ;

- la création monétaire ;
- la taxation foncière ;
- l'impôt sur le patrimoine ;
- la redistribution des profits tirés des ressources naturelles ;
- les chèques écologiques.

Ces propositions peuvent être regroupées en trois familles : la redistribution, la création monétaire, et l'approche par les biens communs.

Effets sur la redistribution

En Allemagne, selon le modèle de l'ancien président du conseil des ministres de Thuringe, Dieter Althaus (CDU), l'allocation universelle coûterait annuellement à l'État 583 milliards d'euros, mais ce système est alors conçu comme venant en remplacement de l'actuel système d'aide sociale, qui coûte 735 milliards. Donc l'allocation universelle selon le modèle « althausien » serait moins coûteuse pour les finances publiques que le système actuel.

Certains considèrent que l'allocation universelle devrait être alimentée par un prélèvement économiquement le plus neutre possible, en particulier pour ne pas peser sur le coût du travail, afin de préserver la compétitivité de la zone concernée.

Un autre type de financement de cette allocation universelle se ferait notamment par une imposition sur les revenus et sur la consommation (TVA). Ainsi, tous les ménages, y compris les plus pauvres, payeraient un impôt. D'une manière générale, il n'y a pas de raison de créer un impôt spécifique pour financer l'allocation universelle : il suffit de la faire financer par l'État selon le principe de non-affectation des ressources aux dépenses.

Marc de Basquiat développe une proposition selon laquelle l'allocation universelle prend la forme d'une réforme de l'impôt sur le revenu qui serait transformé en IURR (impôt universel de redistribution des revenus). Les 280 milliards d'euros de la redistribution actuelle seraient redirigés vers un impôt négatif versé à tous, avec un montant variable selon l'âge, financé par un prélèvement uniforme de 30 % sur tous les revenus.

Pour Philippe Van Parijs, le financement de l'allocation universelle

doit contribuer à l'équité et diminuer les inégalités. Doivent être taxés les dons et héritages, la pollution et les revenus marchands. En effet la pollution détériore le sort des générations futures alors qu'elle est principalement le fait des couches les plus aisées. L'emploi est devenu une ressource rare et très inégalement répartie. Majoritairement il fournit des avantages directs et indirects enviés. L'équité exige que la valeur des privilèges attachés à l'emploi soit distribuée de manière égalitaire. D'où la taxation des revenus professionnels et, plus largement, de tous les revenus marchands.

Par création monétaire

Selon le modèle du crédit social, le coût serait nul, l'allocation n'étant que la répartition équitable de l'augmentation de la masse monétaire nécessitée par la croissance de la valeur des biens et services échangés. Ce modèle nécessite toutefois, pour être réalisé au sein de la monnaie étatique (voir l'approche des monnaies numériques), la réappropriation par l'État de la fonction régaliennne de création monétaire.

Plus récemment, l'économiste Anatole Kaletsky défend l'idée selon laquelle les banques centrales devraient faire de l'assouplissement quantitatif pour le peuple, plutôt qu'à travers le système bancaire, en rachetant des actifs financiers. Selon cette idée, la banque centrale pourrait injecter de la nouvelle monnaie dans l'économie directement en versant de l'argent dans les comptes bancaires des citoyens. Selon lui, il se pourrait que cette proposition gagne du terrain prochainement.

Les revenus des biens communs

Différents mécanismes basés sur la compensation des externalités négatives ont été proposés.

Pour Peter Barnes, les biens communs, tels que les ressources naturelles, les services écologiques, les biens culturels, la solidarité... devraient, pour les mettre à l'abri d'une appropriation, être « propriété » et leur gestion confiée à des fiducies. Le but de ces fiducies serait de maintenir au moins la valeur de ces biens pour les générations futures et de distribuer le surplus à la génération présente.

Pour *On The Commons*, le marché des droits à polluer (*cap and trade*) est un système moins efficace qu'un système de dividende universel financé par les droits à polluer (*cap and dividend*). C'est un mécanisme de ce type qui est utilisé par l'Alaska.

Aspects philosophiques

La thèse de la liberté réelle

Le concept d'allocation universelle est soutenu par une réflexion philosophique face au défi posé par la pensée libertarienne à la Théorie de la justice (1971) de John Rawls. P. Van Parijs affirme ainsi qu'elle est un moyen de soutenir, d'un point de vue prétendu de gauche, une position « réal-libertarienne ». Celle-ci défendrait une liberté réelle (et non pas simplement formelle comme elle le reste pour les auteurs libertariens classiques) maximale pour tous, c'est-à-dire en accord avec le principe rawlsien de différence, avec la liberté réelle maximale pour les plus faibles. Selon Van Parijs, elle permettrait à chacun de disposer des libertés possibles les plus étendues qui soient, en permettant à la fois à chacun de se vendre sur le marché du travail s'il le désire ou d'agir autrement s'il le préfère.

Ses défenseurs considèrent que l'allocation universelle entraînerait une évolution de la relation contractuelle entre les salariés et leur employeur, plus aucun salarié n'étant dans la situation de devoir accepter n'importe quel emploi pour gagner de quoi vivre : les salariés pourraient plus librement négocier leur contrat, ce qui conduirait à la suppression des « mauvais emplois » tout en luttant contre les conditions de travail inhumaines.

Pour remplir cet objectif assigné au revenu de base, Guillaume Allègre, économiste de l'OFCE, préconise plutôt l'augmentation des minima sociaux ou un renforcement de l'assurance chômage : « De fait, le système de protection sociale actuel a les mêmes effets que le revenu de base, avec des fondements qui semblent plus solides. Les minima sociaux ont également pour effet d'augmenter le salaire de réservation des bas revenus : avec le RSA-activité, les minima sociaux sont déjà cumulables avec les revenus du travail, ce qui permet

de lutter contre les effets de trappe (Allègre, 2011). »

La thèse du respect de soi

L'absence de condition liée au versement de l'allocation universelle est en accord avec le principe du respect de soi de J. Rawls de ne pas stigmatiser les bénéficiaires de l'allocation. Des allocations telles que le RSA permettent, en principe, d'éviter les effets de seuil conduisant à des situations d'un travailleur pauvre mais n'évitent pas le second écueil, puisqu'elles portent atteinte, selon P. Van Parijs, au respect de soi et à la liberté individuelle en obligeant son bénéficiaire à chercher un travail, et donc à se dédier à des activités rémunérées par le marché du travail plutôt qu'à d'autres activités bénévoles ou jugées non rentables, mais gratifiantes et/ou utiles au bien commun. Ce revenu permettrait également la mise en œuvre de projets dont la rentabilité est incertaine ou ne s'observe que sur le long terme, comme la formation, la création d'entreprise ou l'activité artistique.

L'allocation universelle mettrait fin par exemple au problème des personnes en « fin de droits » d'allocation chômage et à la surveillance des personnes bénéficiant de ces allocations pour vérifier que la personne cherche effectivement un emploi, qui peut être vécue comme une atteinte à la vie privée pouvant provoquer des humiliations et du stress.

Le même argument est défendu par l'entrepreneur allemand Götz Werner qui parle de la perte « d'une partie des droits de l'homme » pour les bénéficiaires du système allemand *Hartz IV* qui implique l'acceptation forcée de toute offre d'emploi. Il souligne aussi dans une interview que le niveau de subvention est parfois plus élevé que le minimum social pour les plus riches qui profitent d'activités soutenues par l'État comme l'opéra.

Conséquences

Quel effet sur les bas revenus ?

Revenu disponible en fonction du salaire brut.

Le cumul de l'allocation universelle avec les revenus implique qu'une tranche de la population bénéficiera de cette aide tout en

travaillant, mais ne sera pourtant pas ou peu imposable. Selon la situation antérieure et selon le type de financement, ce fait peut mener à un surcoût pour l'État

Cela entraînerait une augmentation relative des bas revenus et donc un tassement de la hiérarchie des salaires. Une diminution du seuil d'exonération fiscale pourrait limiter cet effet.

Quel effet sur les hauts revenus ?

La mise en place de l'allocation universelle peut, selon les schémas envisagés, entraîner une augmentation des impôts versés par les plus riches qui finalement ne verront donc pas leurs revenus augmenter.

De son côté, Guillaume Allègre, économiste de l'OFCE, attire l'attention sur le coût qu'impliquerait le revenu de base sur les plus hauts revenus : « Le coût pour les plus hauts revenus, fonction du montant du revenu de base, est [...] triple : ils doivent financer le revenu de base lui-même, l'éventuelle baisse de l'offre de travail et l'éventuelle hausse des bas-salaires. [...] Les transferts opérés par un revenu de base suffisamment élevé étant potentiellement très importants, il est indispensable que les fondements de cette politique soient solides. »

Quels effets sur l'emploi ?

Les arguments en faveur d'un mécanisme d'allocation universelle sont contradictoires. Si certains cherchent à faciliter l'accès de tous à l'emploi en supprimant les trappes à inactivité, les autres parlent de libérer l'homme de la nécessité de l'emploi. Le Québécois Groulx en conclut : « On se trouve devant un paradoxe, où le revenu universel est justifié à partir de cadres idéologiques opposés ; il devient capable d'engendrer des avantages eux-mêmes opposés, sinon contradictoires. »

Incitations au travail salarié ? Et prétendue suppression des dites trappes à inactivité

L'un des objectifs affichés de l'allocation universelle serait de s'attaquer à un prétendu désengagement attribué aux systèmes classiques d'assurances sociales ou de prestations sociales, qui

En prétendant réduire l'incertitude sur les revenus futurs, l'allocation universelle jouerait selon certains de ses partisans comme un filet de sécurité favorisant la prise de risque individuelle, et le lancement dans des projets non rentables à court terme.

conduiraient, selon ses partisans, à des trappes à inactivité. Cela serait censé décourager les individus de chercher un emploi rémunéré lorsque le montant des rémunérations est inférieur au « salaire de réserve ». On invoque le fait que les prestations sociales actuelles seraient diminuées voire supprimées lorsque les revenus du travail augmentent. On prétend alors que cela pourrait conduire dans certains pays à des situations absurdes où l'individu aurait parfois financièrement intérêt à ne pas accepter un travail, principalement des emplois à temps partiel. Alors qu'avec le revenu de base l'individu conserverait en permanence son revenu et en acceptant un emploi, ses revenus vont augmenter. Ainsi, les partisans du revenu de base affirment qu'il faciliterait l'ascension sociale.

Cependant l'effet réel de ces supposées trappes à inactivité peut être largement contesté, d'abord parce que l'intérêt économique n'est pas le seul mobile gouvernant la recherche d'un emploi, qui obéit aussi à des enjeux de reconnaissance sociale. Ainsi, « un tiers des bénéficiaires du RMI en France qui reprennent un emploi n'y ont pas intérêt », économiquement

parlant, et le font pour d'autres raisons. La seule prise en compte de l'intérêt économique dissimule d'autres aspects du problème, tels que les contraintes « familiales », dues notamment à l'absence d'accompagnement vers et dans l'emploi, aux difficultés de modes de garde et aux contraintes de santé ou de transport. On prétend alors que ce genre de problèmes ne se reproduirait plus avec le revenu de base car travailler n'étant plus une obligation, chaque individu, obtenant le droit de se reposer, ne va plus accepter un emploi sous la pression sociale mais selon son propre choix. Ce genre de situation, selon les partisans du revenu de base, serait un exemple de la liberté donnée à chacun grâce au revenu de base ; pour eux, l'homme n'est jamais complètement libre s'il ne peut choisir son travail.

Une pseudo-incitation aux lancements de projets et à la prise de risque : une vision ultralibérale

En prétendant réduire l'incertitude sur les revenus futurs, l'allocation universelle jouerait selon certains de ses partisans comme un filet de sécurité favorisant la prise de risque individuelle, et le lancement dans des projets non rentables à court terme. Un exemple cité serait celui de l'expérimentation en Namibie. Ainsi prétend-on, au bout de quelques mois d'expérimentation d'une allocation universelle en Namibie dans un village, le chômage aurait diminué et les revenus des habitants du village ont augmenté de 29 %, soit plus que le revenu supplémentaire octroyé par le programme, grâce aux micro-entreprises qui se sont mises en place.

La thèse de la désincitation au travail salarié

Une proportion plus ou moins grande de la population déciderait que l'allocation universelle leur suffit et cesserait de chercher un emploi ou quitterait son emploi, favorisant ainsi le temps libre, les activités artistiques, philosophiques, voire scientifiques, ainsi que le bénévolat. Cela permettrait également, puisque travailler est une contrainte moins forte, une réduction du temps de travail pour ceux qui le souhaitent et une mise en valeur des horaires réduits.

Certaines activités (la recherche par exemple) n'étant pas souvent rentables à court terme en termes de production pour une entreprise, mais bénéfiques pour la société à long terme, elles ne sont pas stimulées par la loi de l'offre et la demande. Selon les partisans de l'allocation universelle, la société aurait tout intérêt à parier sur la participation des individus à son progrès en leur libérant du temps pour leurs activités personnelles et en leur garantissant les moyens de subsister, considérant que l'activité salariée n'est pas tout dans l'évolution de la société. Certains partisans arguent également que dans l'histoire de l'humanité, on n'a quasiment jamais vu de grands groupes d'êtres humains totalement inactifs, et font remarquer que certaines activités peuvent être considérées comme néfastes, même si elles sont économiquement rentables comme la vente d'alcool, la fabrication d'armement ou l'exploitation du pétrole...

Des exemples très limités et peu probants. Ainsi, concernant le programme *Mincome* au Canada, on prétend que seuls 1 % des hommes, 3 % des femmes mariées et 5 % des femmes non mariées auraient arrêté de travailler après la mise en place de l'allocation. Un sondage en Allemagne avancerait que 60 % des personnes interrogées affirmeraient qu'elles ne changeraient rien à leur mode de vie si elles touchaient le revenu de base ; 30 % travailleraient moins, ou feraient autre chose. En revanche, 80 % se disent persuadées que les autres ne travailleront plus.

L'invocation de la simplification administrative majeure

Selon la plupart de ses défenseurs, l'allocation universelle a vocation à remplacer un grand nombre d'aides sociales existantes on prétend ainsi surmonter les difficultés administratives qui seraient, affirme-t-on, associées aux prestations sociales classiques, telles que la détermination de la période de référence pour le calcul des ressources ou encore le non-recours aux prestations sociales. On vante même l'absence de critère requis pour bénéficier du revenu de base, ce qui, se félicite-t-on, entraînerait la suppression des postes de fonctionnaires chargés

du contrôle de la situation des bénéficiaires, qui pourraient être réassignés à d'autres tâches ou simplement renvoyés.

Il faut souligner que l'allocation universelle prétend exercer la solidarité par l'attribution d'un pouvoir d'achat plutôt que la fourniture de services publics. Par conséquent, certains auteurs hétérodoxes relèvent à juste titre que le versement de l'allocation universelle peut conduire à confier à des institutions privées des prestations qui auraient été gérées par des administrations publiques. Ainsi, la Sécurité sociale serait remplacée par des sociétés d'assurance privées. Selon cette logique, tous les services publics seraient privatisables, les citoyens comptant sur le revenu de base additionné à leurs propres revenus du travail pour se les payer, et la sphère publique serait réduite à ses fonctions régaliennes.

Un calcul simpliste est même avancé, pour cette conception ultralibérale le budget de l'État pourrait être réduit de moitié, si l'on n'y conservait que les postes de dépense des ministères régaliens (Défense, Affaires étrangères, Justice, Intérieur, Finances). A prélèvements inchangés, il est prétendu que cela dégagerait un excédent à partager entre les 65,5 millions de citoyens, soit 2 527 € par personne et par an. Évidemment, l'État n'accorderait en contrepartie aucun autre service public que ceux précédemment mentionnés, mais cela renchérirait d'autant le coût de la vie.

Concernant la sécurité sociale, les 500 milliards de recettes de la Sécurité sociale seraient répartis de la même façon ; on avance que cela aboutirait à une allocation de 6 972 € par personne et par an afin de s'assurer contre les risques sociaux auprès d'assureurs privés. Additionnés au chiffre précédent, cela donnerait 9 500 €/an soit 792 €/mois/personne. Et cet exemple n'inclut pas la part des collectivités territoriales. Tout cela vise à réorganiser la protection sociale mais dans quel sens ?

Cette vision d'un revenu de base qui se substituerait à la totalité des prestations sociales et des services publics est extrêmement réductrice et dangereuse et même contestée par certains de ses partisans. Et ces pseudo-démonstrations sont tout sauf sérieuses.

Justice sociale ou équité ?

Une prétendue « Équité » visible par la simplicité ?

Le thème archi-rebattu de la complexité croissante du système socio-fiscal est présenté comme contradictoire avec l'essence de la démocratie. Le peuple censé gouverner la cité serait ainsi mis hors jeu, à commencer par les moins informés. La simplicité d'un mécanisme d'allocation universelle est censée permettre de restaurer les conditions d'un débat démocratique, portant sur les paramètres du système comme le niveau de l'allocation et taux de prélèvement.

Quelle équité ?

Une conception étriquée de la protection sociale réduite à l'aide sociale. L'aide sociale actuelle prétend-on, serait destinée surtout à venir en aide aux personnes qui sont pauvres car elles ne sont plus productives (les vieux et les infirmes). En revanche, est-il affirmé, il n'existerait pas réellement de dispositif pour aider ceux qui sont pauvres parce qu'ils ne sont pas encore productifs (les jeunes et les immigrés peu qualifiés), alors que selon ces économistes, il serait profitable pour le pays de permettre leur entrée sur le marché du travail. Les revenus issus du système d'aide sociale actuel varieraient ainsi en fonction de particularités individuelles.

Tandis que dans le système actuel, est-il déclaré, on noterait l'absence de prise en compte des situations individuelles. Il est alors proposé que l'aide soit universelle et inconditionnelle. L'allocation universelle n'aurait pas, affirment ses partisans, l'effet pervers de tous ces systèmes, c'est-à-dire l'existence d'ayants droit ne touchant pas l'aide parce qu'ils ignorent l'existence de celle-ci, ou ne sachant pas qu'ils y ont droit, ou étant dans l'incapacité de prouver que leur situation leur donne droit à l'aide ; par ailleurs, on affirme ainsi que la sphère privée en serait protégée.

On affirme aussi que ce caractère universel, inconditionnel et individualisant de l'allocation universelle la distinguerait de l'impôt négatif proposé par Milton Friedman. Le revenu minimal garanti devrait assurer la maximisation de la liberté réelle dans ses dimensions de revenu et de pouvoir sans porter

atteinte à ce respect de soi. On peut notamment relever dans la Théorie de la justice de J. Rawls que ce serait même le contraire de la honte. Pour cela, il est souhaité que le revenu garanti soit attribué sous une forme qui ne stigmatise pas, sans contrôle des ressources (contrairement à ce qui se passe, par définition, en cas d'impôt négatif) et sans contrôle de la vie privée (requis pour vérifier, par exemple, le statut d'isolé ou de cohabitant. »

L'allocation permettrait, prétend-on, une plus grande égalité des chances entre étudiants, si certains doivent travailler pendant leurs études.

Une prétendue « équité » selon les situations familiales ? En réalité une mise en cause de la politique familiale

Certains pays attribuent une aide économique pour les personnes en précarité, et tiennent compte de la situation familiale. Par exemple en France, le RSA peut varier fortement. Compte tenu des économies d'échelles réalisées par la vie en ménage, le soutien économique de la personne en couple est minoré, proportionnellement à celui d'une personne seule.

Ces effets sont pris en compte par la notion d'unité de consommation (UC) qui permet de comparer le niveau de vie de ménages de structures différentes. Il existe différentes échelles, celle définie par l'OCDE affecte 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,3 UC par enfant de moins de 14 ans et 0,5 UC pour les autres personnes.

Selon la définition du revenu de base, il serait versé à chaque individu indépendamment de la situation matrimoniale. Cet effet peut être contré par une modification du taux d'imposition des ménages en fonction de leur caractéristique, le surcoût ne perdurerait que pour les ménages non imposables. On peut aussi considérer que la cohabitation (que ce soit en couple ou en colocation) est un choix de vie personnel, qui n'a pas à être favorisé ou sanctionné par les pouvoirs publics. Par ailleurs les hommes ou femmes au foyer disposeraient d'un revenu propre qui ne serait pas dépendant de celui de leur conjoint, acquérant ainsi autonomie au sein du ménage

ainsi qu'un statut social reconnu et véritable, indépendant du marché de l'emploi.

Pour les familles avec enfants, l'allocation universelle aurait vocation à se substituer aux allocations familiales. Si les mineurs ne perçoivent pas d'allocation universelle, les familles seraient défavorisées par rapport aux personnes sans enfants. *A contrario*, si le revenu de base était identique pour les enfants et les adultes, celles-ci bénéficieraient d'un pouvoir d'achat surévalué, les coûts d'un enfant étant plus faibles que ceux d'un adulte. Le montant du revenu de base versé aux mineurs pourrait être fixé en fonction de la politique familiale poursuivie. Ainsi, une allocation élevée pourrait être motivée par une relance de la natalité, dans le cas des pays développés à la démographie vieillissante, l'allocation étendue aux enfants assurerait alors un revenu supplémentaire aux familles. Certaines propositions d'allocation universelle remplacent le système du quotient familial. Ce système est, en effet, volontiers stigmatisé ; on avance qu'il permettrait aux familles d'avoir, pour un nombre donné d'enfants, une réduction de leur impôt sur le revenu d'autant plus élevée en valeur que leurs revenus et donc leurs impôts sont élevés. Cette réduction d'impôts équivaut en fait à une allocation, laquelle profiterait, prétend-on, en valeur absolue davantage aux familles riches.

Dans le cas où le niveau d'aide économique reçu par un foyer monoparental est inchangé, la mise en place de l'allocation universelle augmenterait surtout les revenus des foyers de couples en précarité. Et l'on retrouve ici toute la machinerie contre l'ensemble de la politique familiale française.

Les Critiques du revenu de base

Certaines critiques sont ultralibérales

Ainsi Alain Wolfelsperger considère que la mesure du travail par l'emploi constitue un prérequis indispensable au versement de tout revenu, et juge le revenu de base comme immoral car ce serait une remise en cause de la valeur travail. Le versement d'un revenu de base pourrait avoir, selon cette conception, un impact négatif sur le marché de l'emploi et inciter ses bénéficiaires à ne pas ou à moins s'employer. D'autres économistes relèvent au contraire que certaines expériences menées sur quelques années montreraient que cet impact serait assez limité à court terme.

Des critiques de nombreux économistes hétérodoxes

Jean-Marie Harribey, membre d'ATTAC, critique l'idée d'un revenu de base. Il fait remarquer que si la collectivité versait un revenu de base, les entreprises paieraient d'autant moins leurs employés. Jean-Marie Harribey estime qu'un tel dispositif ne réduirait pas les inégalités, mais au contraire risquerait fort de conduire à une société encore plus duale, « il ne peut pas y avoir éternellement des droits sans que ceux qui en assument le coût ne puissent exiger en retour des droits équivalents. Si on me verse un revenu sans que je participe au travail collectif, cela veut dire qu'il y a des gens qui travaillent pour moi. C'est possible ponctuellement ou en cas de force majeure, mais pas sur toute une vie ». Puisque selon lui on confond emploi mesuré et travail collectif, il estime que le financement proposé est vide de sens et parle de « vacuité théorique ».

Michel Husson considère que le revenu dit universel constitue un renoncement à d'autres réponses possibles, comme la réduction du temps de travail, et la sécurité sociale professionnelle garantissant la continuité du salaire et des droits sociaux. Les diverses variantes du revenu universel ont un point commun : il s'agit d'un revenu monétaire aboutissant à la suppression d'une partie importante de la protection sociale : minima sociaux, allocations familiales, indemnités-chômage, santé publique, retraites. Il s'agit pour Michel Husson de projets réactionnaires. L'économiste fait un parallèle avec les allocations logement qui sont exploitées par les propriétaires dans le but d'augmenter les loyers, un détournement qui réduit sensiblement l'effet de ces allocations. L'idéologie du revenu de base irait jusqu'à livrer l'économie du pays et la consommation au seul profit des propriétaires fonciers, sans considération pour la valeur produite par le travail et l'emploi. Selon Michel Husson, c'est le postulat initial du projet de revenu de base qui est erroné. Ce projet rassemble des ultralibéraux mais aussi d'autres qui en espèrent pourtant une profonde transformation sociale.

Tandis que le sociologue Mateo Alaluf revendique une critique « de gauche » contre toute allocation universelle. Il avance que « remplacer un système de protection sociale financé principalement par les cotisations et reposant sur la solidarité salariale par une rente versée par l'État et financée par la fiscalité apparaît comme une machine de guerre contre l'État social » et précariserait l'emploi, ce qui explique le rejet de cette proposition par les syndicats de salariés.

Bernard Friot, pour sa part, qualifie le revenu de base de « roue de secours du capitalisme ». Pour lui, et pour le réseau salariat, ce projet est parfaitement compatible avec le système capitaliste et ne remet aucunement en cause ses aspects les plus destructeurs et lui offre même une nouvelle légitimité, le marché des capitaux étant nécessaire à son financement. Il avance un projet de *salaire à vie* qu'il juge, lui, authentiquement émancipateur. Dans son ouvrage *Puissances du salariat* (chapitre IX), il considère



l'idée de revenu inconditionnel comme une dérive symétrique de l'idée de capital. Il montre que l'instauration d'un revenu de base constitue une régression par rapport à la cotisation sociale, car elle laisserait intact le marché du travail, et s'inscrirait seulement comme un correctif dans la domination capitaliste.

Samuel Zarka, chercheur en philosophie à l'Académie royale des Beaux-Arts de Liège, oppose au salaire universel qu'il défend, le revenu de base celui-ci conduirait à une situation où l'allocataire « n'a aucune maîtrise du quoi et du comment de la production, qui restent le fait du propriétaire du capital ».

Rudolf Steiner, dans ses travaux sur l'économie sociale [1975], propose de partir du « vrai prix » et non pas du revenu pour une société viable. Le « vrai prix » consisterait à ce que le prix de la production permette au travailleur de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille jusqu'à ce qu'il ait produit de nouveau. De plus, pour Steiner, nul ne devrait pouvoir accéder à la production des autres s'il ne produit pas lui-même. Ainsi un revenu de base inconditionnel ne prend en compte ni les besoins réels du travailleur par l'établissement du « vrai prix », ni la nécessité de travailler pour pouvoir prétendre accéder à la production du travail des autres.

Il est intéressant de noter que le ministre des Finances Michel Sapin s'était prononcé contre l'instauration du revenu de base universel, mais avec des arguments libéraux, en affirmant que cela pourrait être une incitation à l'oisiveté plus qu'à l'activité.

Origines théoriques et historiques du revenu de base

Thomas More, auteur de *Utopia* (1516), semble à l'origine de cette idée. Juan Luis Vives, son contemporain, inspira les *Poor Laws*, en Angleterre. L'Américain Thomas Paine est l'instigateur du salaire minimum de vie (SMIV), à l'époque de la révolution américaine. Dans son livre *Agrarian Justice* (1797), Paine évoqua l'idée d'une dotation inconditionnelle pour toute personne (homme ou femme) accédant à l'âge adulte et

d'une pension de retraite inconditionnelle à partir de 50 ans. Il s'inspirait alors des expériences amérindiennes en matière de partage et d'attribution des terres. Selon lui, « les hommes n'ont pas créé la Terre. C'est la valeur des améliorations uniquement, et non la Terre elle-même, qui doit être la propriété individuelle. Chaque propriétaire doit payer à la communauté un loyer pour le terrain qu'il détient. » Thomas Spence, en Angleterre, mêle les réflexions de Paine à celles du socialiste utopique français Charles Fourier.

Dans son conte *L'homme aux quarante écus* de 1765, Voltaire estime la valeur locative de l'ensemble des arpents du royaume réparti entre tous ses sujets, à la somme de quarante écus. Son héros se débrouille tant bien que mal pour vivre avec cette somme: pauvre, certes, mais libre puisqu'affranchi de tout travail.

Une origine de l'allocation universelle en 1848 peut être lue avec la publication de la *Solution du problème social ou constitution humanitaire* du philosophe belge Joseph Charlier, inspiré par Fourier. John Stuart Mill a aussi défendu le concept d'une allocation universelle, dans sa seconde édition des *Principes d'économie politique*, de même que Condorcet, Bertrand Russel.

L'allocation universelle est aussi souvent présentée comme contrepartie à la propriété privée de la terre. Le philosophe anglais John Locke justifiait l'appropriation de biens communs (comme la terre) et le droit de propriété en déclarant que seul un propriétaire privé aurait intérêt à la mettre en valeur. En effet, selon Locke, le droit de propriété s'appliquerait uniquement au produit de son travail. Cependant, privatiser une terre implique d'exclure les autres êtres humains de l'accès aux ressources naturelles, si bien que, selon la « clause lockéenne », la justice commande d'indemniser les gens pour la perte de leur droit à se livrer à des activités telles que la chasse, la pêche, la cueillette ou encore l'extraction des ressources naturelles minérales. En effet, cette clause exige que, lorsque quelqu'un s'approprie un objet, il doit en rester, selon la formule de Locke, « suffisamment et en qualité aussi bonne en commun

pour les autres ». Ainsi, quelqu'un n'a pas le droit de s'approprier l'unique source d'eau dans un désert.

Pour contourner ce problème, Robert Nozick affirme ainsi que, dans un tel cas, l'appropriation originelle d'un bien commun ne peut se faire qu'à condition de compenser les autres utilisateurs « de telle sorte que leur situation ne se détériore pas par elle-même ».

Les travaux de Clifford Hugh Douglas (1924, 1933, 1979) avec le crédit social ou le dividende social poursuivent cette idée. Pour cet auteur, il ne s'agit pas de le financer par de la dette ni de lui allouer une valeur fixe, mais qu'il soit versé en création monétaire par la banque centrale pour assurer la création monétaire nécessaire en rapport avec la croissance de l'économie. Ainsi, il doit être nul en cas de décroissance.

Un étrange assemblage : les partisans du revenu de base

En France, on compte des hommes et femmes politiques, de Boutin à Villepin. Le revenu de base est défendu sous des appellations diverses par des universitaires et des militants, des hommes et femmes d'affaires et des syndicalistes, des formations politiques de droite et de gauche, des mouvements sociaux et des organisations non gouvernementales, des altermondialistes... Mais il est surtout défendu par des « libertariens ». Et huit prix Nobel dont une grosse poignée de néoclassiques notoires, Milton Friedman, Friedrich Hayek, James Meade, Robert Solow. On compte également certains économistes plus ou moins hétérodoxes: Maurice Allais, Herbert A. Simon, James Tobin.

Bibliographie

- Mateo Alaluf [2014], *L'allocation universelle, nouveau label de précarité*, Couleur livres, ULB, livres, Bruxelles.
- Guillaume Allègre [2013], *Comment peut-on défendre un revenu de base?*, OFCE, décembre 2013, textes sur <ofce. sciences-po. fr>.
- *Les notes de l'OFCE*, n° 39, 19 décembre 2013.
- Marc de Basquiart [2012][PDF], *Rationalisation d'un système redis-*

tributif complexe: une modélisation de l'allocation universelle en France, réduction de la thèse en économie soutenue le 30 novembre 2011 à Aix-en-Provence, janvier 2012.

– François Blais, *Un revenu garanti pour tous: introduction aux principes de l'allocation universelle*, Boréal, 2001.

– Yoland Bresson, *Le Revenu d'existence ou la Métamorphose de l'être social*, L'Esprit frappeur, 2000.

– Yoland Bresson, *Une clémente économie; au-delà du revenu d'existence*, L'Esprit frappeur, 2008.

– Antonella Corsani, « Quelles sont les conditions nécessaires pour l'émergence de multiples récits du monde? Penser le revenu garanti à travers l'histoire des luttes des femmes et de la théorie féministe », in *Multitudes*, n° 27, 2007, texte sur <multitude.sami-zdat.net>.

– Clifford Hugh Douglas, *Social Credit*, Institute of Economic Democracy, Canada (1924), 1933, 1979.

– Jean-Marc Ferry, *L'Allocation universelle. Pour un revenu de citoyenneté*, Paris, 1995, Éditions du Cerf, collection « Humanités », réédition 2015.

– Bernard Friot, *Puissances du salariat*, La Dispute [2008; 2012].

– Bernard Friot, « Le salaire universel: un déjà-là considérable à généraliser », revue *Mouvements*, n° 73, La Découverte, 2013.

– Bernard Friot, *L'Enjeu du salaire*, La Dispute, 2012.

– Groulx L-H., *Revenu minimum garanti. Comparaison internationale, analyses et débats*, Presses de l'Université du Québec, collection « Problèmes sociaux et interventions sociales », 2005.

– Albert Jorimann et Bernard Kundig, BIEN Suisse, *Le Financement d'un revenu de base inconditionnel*, Éditions Seismo, Zurich, 2010.

– Vincent Liegey, Stéphane Madelaine, Christophe Ondet, Anne-Isabelle Veillot, *Un projet de décroissance. Manifeste pour une dotation inconditionnelle d'autonomie*, 2013.

– John Locke, *Les 2 traités du gouvernement civil*, 1690.

– Jacques Marseille, *L'Argent des Français*, chap. 32, Éditions Perrin, 2009.

– Thomas More, *Utopia*, 1516, en français, *L'utopie*, GF, Flammarion 1987.

– Baptiste Mylondo, *Un revenu pour tous! Précis d'utopie réaliste*, Éditions Utopia, collection « Controverses », 2012.

– Baptiste Mylondo, *Pour un revenu sans condition; garantir l'accès aux biens et services essentiels*, Éditions Utopia, collection « Controverses », novembre 2012.

– Robert Nozick, *Anarchie, État et utopie*, PUF, 1974, trad. française, 1988, 2016.

– Tom Paine, *Agrarian Justice*, 1797.

– Serge Paugam (Sous la direction de), *Repenser la solidarité*, PUF, 2007.

– Rapport du CNUM, *Travail, Emploi, numérique*, janvier 2016.

– Vanderborcht Yannick et Van Parijs Philippe, [2005] *L'allocation universelle*, coll « Repères », La Découverte.

– Philippe Van Parijs, *Qu'est-ce qu'une société juste? Introduction à la pratique de la philosophie politique*, Le Seuil, 1991, p.142.

– Voltaire, *L'Homme aux quarante écus*, 1765. ■■■

Faut-il un revenu universel ?

Jacques Rigaudiat

Le revenu universel, ou quel que soit son nom, est de nouveau dans l'air du temps. Il est nécessaire de faire le point de ce qui est ainsi proposé sous une étiquette apparemment unique et d'établir clairement l'ambiguïté native de la proposition. Ensuite, de chercher les raisons de ce renouveau pour, enfin, démêler ce qu'on en peut penser.

1. Parmi les plus récents ouvrages en date sur ce sujet portant ce point de vue, cf. : B. Mylondo, *Un revenu pour tous. Précis d'utopie réaliste*, Utopia, 2010.

Il faut bien se résigner à en convenir, quelque position que l'on tienne à son égard, la question du revenu universel (RU) – celle donc d'un revenu minimum, alloué à chacun sans contrepartie de travail exigée, permettant de couvrir les besoins de base – est désormais relancée et de toutes parts mise sur la table.

Ce n'est pas le moindre des paradoxes qu'elle l'ait été, en France, à l'occasion de la remise, le 6 janvier dernier, d'un rapport: « Travail, emploi, numérique: les nouvelles trajectoires » par le Conseil natio-

nal du numérique (CNM) à la ministre du Travail. « Décorrélé revenu et travail », comme il est ainsi proposé, était, en effet, jusqu'à présent une question soulevée par les seuls utopistes de la « question sociale »¹: une réponse alléguée à la pauvreté. C'est désormais une solution proposée par ses représentants officiels aux problèmes structurels d'un secteur économique de pointe! Il est, par ailleurs, désormais question d'instaurer un RU, en Finlande comme dans certaines villes des Pays-Bas. En Suisse, elle vient tout

2. *Le revenu de base, de l'utopie à la réalité*, Fondation Jean Jaurès, 22 mai 2016.

3. Le montant du RSA est actuellement de 524,68 par mois pour une personne seule, alors que le SMIC à temps plein est de 1 141 € nets.

4. *Le Monde Diplomatique* a donné une synthèse intéressante du sujet, il y a quelques années :

« Revenu garanti, une utopie à portée de main », *Le Monde Diplomatique*, mai 2013.

Il vient tout récemment de récidiver : « Le revenu garanti et ses faux amis », *Le Monde Diplomatique*, juillet 2016.

On ne peut que conseiller au lecteur intéressé de se rapporter à ces deux dossiers.

5. M. Friedman, *Capitalisme et liberté*, Leduc's édition, 2010, initialement paru en 1962.

6. Gaspard Koenig, avec M. de Basquiat, *Liber, un revenu de liberté pour tous*, Éditions de l'onde, Paris 2014.

juste d'être rejetée par 77 % des votants lors d'une votation qui s'est tenue le 5 juin dernier ; mais pour pouvoir se tenir, ce scrutin a au préalable recueilli plus de 100 000 signatures qui lui étaient favorables. En France, la Fondation Jean Jaurès, proche de la droite du PS, vient de traiter cette question². Actualité, intellectuelle tout autant que pratique, du sujet, donc.

D'ailleurs, pour s'en tenir à la France, on peut très légitimement se demander si le RMI et son successeur le RSA n'en sont pas des formes d'esquisses, ou de caricatures : tout en étant insuffisants³ dans leur montant pour que l'on puisse seulement prétendre qu'ils permettent de couvrir les besoins fondamentaux, ils en appliquent néanmoins – quoique très différemment comme on va le voir ci-après – le principe général : tous sont concernés, dès lors du moins que leur revenu est considéré insuffisant.

Face à cette actualité et à cette nouvelle donne, il est nécessaire d'abord de faire le point de ce qui est ainsi proposé sous une étiquette apparemment unique⁴ et d'établir clairement l'ambiguïté native de la proposition ; ensuite, de bien comprendre ce qui est à l'origine de ce renouveau ; pour, enfin, essayer de démêler dans cet écheveau ce que l'on peut éventuellement en penser.

Des propositions politiquement ambiguës

L'enfer, c'est bien connu, est pavé de bonnes intentions ; on peut sans difficulté en dire de même du RU qui, dès son origine, se donnait dans deux versions très différentes.

La première est celle (ultra)libérale de « l'impôt négatif », portée dès le début des années soixante du siècle précédent par Milton Friedman⁵, le père de l'École de Chicago et du monétarisme. Sur le fond sa philosophie peut être résumée en peu de mots : loi de la jungle économique partout : abolition de toute législation et de toute régulation, mais filet ultime et minimal de rattrapage pour les personnes. Comme son nom l'indique, cette mesure vise à assurer à chacun un revenu minimum, sous la forme d'un différentiel entre le montant de l'impôt sur le revenu personnel qui doit être acquitté et celui de

ressources qui est garanti. Si je ne paie aucun impôt, je reçois l'intégralité du montant de ce revenu garanti ; si je paie l'impôt, celui-ci est minoré de ce même montant, je ne paie que la différence et si le différentiel entre les deux est négatif (soit un impôt à payer inférieur au montant garanti), je le perçois.

Compte tenu de la difficulté pratique de la mesure dès lors qu'elle doit, de par son principe fondateur même, être mise en regard de la fiscalité des personnes et implique peu ou prou sa réforme, elle n'est désormais plus guère mise en avant : comment, pour ne donner que cet exemple, imaginer un impôt négatif en France, alors que la moitié des foyers fiscaux ne paie pas d'IR?..

Même si cette voie est donc délaissée, on en retiendra néanmoins que, quelle que soit la forme qui en est proposée, le RU peut s'attacher à une vision libérale, voire, comme avec M. Friedman, résolument ultralibérale. Méfiance donc.

La seconde voie est celle du RU proprement dit : chacun se voit individuellement accorder un montant donné qui lui est garanti à vie. Au-delà de sa pureté principielle, la diversité même de ceux qui portent cette proposition, comme celle de leurs propositions concrètes, porte à y regarder de plus près, de très près même. Pour ne prendre que la situation française actuelle, en dehors de l'étiquette RU, que peut-on bien trouver de commun entre G. Koenig⁶ fondateur du très libéral « think tank » « Génération libre » et B. Friot et son « salaire à vie » ? Rien.

Que penser au demeurant de l'association récente de Frédéric Lefebvre (député LR et ancien ministre de N. Sarkozy) et de Delphine Batho (députée PS et ex-ministre frondeuse de F. Hollande) qui, lors de l'examen du projet de loi « Pour une République numérique », ont conjointement déposé des amendements demandant au gouvernement un rapport sur la faisabilité du RU ?

Derrière les bonnes intentions affichées par ses tenants, la question du RU est donc source de confusion. Pour pouvoir éventuellement discriminer les propositions entre elles, pour essayer de sortir de cette ambiguïté, qui est on le voit quasi permanente sur le sujet, il

faut donc d'abord examiner de près le cadre dans lequel elles sont formulées.

Les deux pierres d'achoppement du RU

Par sa définition même, le RU est une mesure universelle, elle est ainsi censée s'appliquer à tous – sans rupture dans l'espace de la répartition des revenus et sans considération de statut des personnes – ; elle est, par ailleurs, constitutive d'un revenu, il s'agit ainsi d'une allocation versée sous forme monétaire. Ceci est la base commune à toutes les propositions sans exception.

Ces principes généraux et généraux étant posés, arrivent alors les difficultés pratiques, et avec elles viennent les formulations restrictives !

La question du financement

La difficulté la plus évidente, la plus immédiate, est bien sûr celle de son coût et de son financement. Appliqué à la lettre, un RU visant à couvrir minimalement les besoins (disons, pour faire simple, 1 000 € nets par mois) de chacun (soit 66 millions de personnes) représente un coût très important (en l'espèce, 792 Md€, le 1/3 du PIB, globalement l'équivalent approximatif de l'ensemble des dispositifs de protection sociale). La première tentation est donc d'en rabattre financièrement. Les échappatoires possibles, et donc les propositions, sont ici nombreuses, mais, pour l'essentiel, elles s'inscrivent dans trois dimensions, qui peuvent, au demeurant, se cumuler entre elles :

– le RU vient se substituer, entièrement ou partiellement, au dispositif de protection sociale. Le RU n'étant pas véritablement « en plus », son coût « net » en est donc d'autant limité. L'instauration d'un RU n'est alors qu'un levier pour mieux démanteler la Sécurité sociale et plus encore l'indemnisation du chômage. C'est l'objet même de sa version ultra libérale ;

– le montant de l'allocation est réduit. Le RU ne permet donc plus de réellement couvrir les besoins minimaux des personnes. Ce qui rend nécessaire l'exercice d'une activité pour les assurer correctement ;

– la population concernée est limitée dans son champ aux seules

personnes socialement considérées comme pauvres, donc situées sous un seuil de revenu. Le RU n'est alors plus universel et l'on se trouve, par exemple, dans le cas de figure du RSA, ce qui ouvre alors à une autre difficulté...

Le RSA, dont j'ai dénoncé dès sa mise en place le risque de dérive qu'il représentait⁷, illustre tristement désormais ces trois possibilités qu'il cumule. Outre que, de par sa définition même, il est limité sous condition de ressources et donc aux seuls pauvres et que son montant est – et de très loin – inférieur à ce qui peut être considéré comme un minimal vital (cf. l'analyse de ce point ci-après), une disposition récente en a encore renforcé le contenu libéral.

Le vote, en février dernier, de la loi sur « l'expérimentation de zones zéro chômage » vient, en effet, permettre depuis le 1^{er} juillet, date de son entrée en vigueur, « de réallouer les dépenses publiques d'indemnisation et de solidarité liées au chômage vers le financement de l'embauche en CDI de chômeurs de longue durée ». Très explicitement, donc, nous est ainsi annoncé que l'indemnisation du chômage servira à... payer les salaires à la place des employeurs ! Certes, ceci nous est servi sous couvert des meilleures intentions du monde : à titre expérimental, dans la seule économie sociale et solidaire, pour des CDI et à destination des chômeurs de longue durée. Mais il n'y a que le premier pas qui coûte : une expérimentation à toujours vocation à être d'abord étendue, ensuite généralisée.

Le rapport au salaire et au travail

La seconde difficulté est de loin la plus importante et elle est de taille : pris à sa lettre, les principes du RU sapent ni plus ni moins que les fondements mêmes de la société marchande capitaliste, telle du moins que nous la connaissons. L'obtention d'un revenu sans aucune contrepartie d'activité est, en effet, soit le prix du risque individuel dans une société sans protection sociale et sans aucune autre garantie vitale – il n'y a alors plus de société, rien que des individus qui coexistent ; soit, à l'inverse, celui d'une solidarité collective totalement aboutie –

qui s'apparente à la vision du communisme réalisé ! C'est ce qui explique qu'un auteur comme B. Friot puisse mettre en avant le concept de « salaire à vie » et ainsi prendre le risque de frayer avec M. Friedman et son « impôt négatif », avec lequel, on en conviendra volontiers, il a assez peu de points communs !!! Deux noms pour une notion similaire, mais pourtant deux conceptions radicalement opposées de la société souhaitable.

Au niveau des principes affichés, le RU est supposé mettre en œuvre une déconnexion totale entre activité (ou pas) et rémunération. C'est ce qu'assument les tenants, tous les tenants – ultralibéraux ou radicaux – conséquents du RU, mais ils achoppent alors, on l'a vu, sur la question du financement. Dans son intégrité, le RU est à proprement parler une utopie, au demeurant ambiguë. Disons-le clairement : même si elle est intellectuellement conséquente, cette conception du RU n'a pas d'avenir pratique.

Dans tous les autres cas de figure, qui sont ceux de sa mise en œuvre pratique, les versions que l'on qualifiera de « rabougries » du RU, dont le RSA est la figure emblématique, cette rupture est concrètement battue en brèche. Qu'il s'agisse d'en limiter le montant ou/et de restreindre le champ de ses bénéficiaires, il faut bien en tout état de cause alors organiser la coexistence de ceux qui le perçoivent et de ceux qui n'en sont pas bénéficiaires. C'est la question dite de la « trappe à pauvreté ». Si le montant du RU est, par exemple, de 1 000 € par mois, pourquoi accepterais-je de travailler dans des petits boulots aux salaires proches du SMIC ? Dans ce cas, en effet, travailler ne me rapportera rien, car ce que je gagnerai par mon travail me fera perdre le RU. Dans ces conditions, dans l'espace du montant de revenu garanti, pourquoi devrais-je travailler ?

C'est pourquoi, pratiquement, dès lors que le RU ne peut s'appliquer dans sa pureté originelle – et il ne le peut jamais – il faut le compléter par deux principes additionnels. Le premier, implicite mais bien présent, est celui de « moindre éligibilité » : l'allocation ne doit pas « dés-inciter » au travail, elle permet la survie, pas une

Au niveau des principes affichés, le RU est supposé mettre en œuvre une déconnexion totale entre activité (ou pas) et rémunération. C'est ce qu'assument les tenants, tous les tenants – ultralibéraux ou radicaux – conséquents du RU, mais ils achoppent alors, on l'a vu, sur la question du financement. Dans son intégrité, le RU est à proprement parler une utopie, au demeurant ambiguë. Disons-le clairement : même si elle est intellectuellement conséquente, cette conception du RU n'a pas d'avenir pratique.

7. Sur ces points, cf. J. Rigaudiat, « Le RSA, une solution ou un problème », *Revue de l'Uniopss*, juillet 2007 ; « Faire face à l'insécurité sociale : RSA ou sécurité sociale professionnelle », *Droit social*, janvier 2009 ; « RSA : une réforme en faux-semblants », *Esprit*, février 2009.

vie décente. Pour vivre correctement je suis obligé de travailler. Concrètement, le RSA représente de l'ordre de la moitié d'un SMIC à temps plein.

Le second est celui dit « d'intérêt » : le « travail doit payer » et « nul ne doit perdre de l'argent lorsqu'il reprend un emploi », même si avec un maigre salaire mon revenu devient supérieur au montant fatidique qui est celui de l'allocation. Dans une certaine limite, celle-ci m'est alors maintenue partiellement, de manière temporaire (hier, avec le RMI) ou de manière permanente (actuellement, avec le RSA) et mon revenu d'activité vient s'y ajouter, non s'en déduire. Symétriquement, « l'oisiveté » doit être découragée : les chômeurs ne doivent plus seulement être à la recherche d'un emploi, faute d'en avoir un ils doivent être contraints à une activité. C'est la voie ouverte par les dispositions du RSA ; celle dans laquelle le département du Haut-Rhin vient de s'engager : son Conseil départemental vient de décider l'expérimentation dès le 1^{er} janvier 2017 de « l'engagement bénévole » des allocataires du RSA sept heures par semaine pour une association ou une collectivité...

De tout cela on retiendra que :
– soit le RU est vraiment universel et la question de son financement est majeure, sauf dans sa version ultra libérale qui supprime tout dispositif de protection sociale collective et auquel il vient se substituer ;

– soit, le « RU » ne l'est plus vraiment (universel) et ses incarnations pratiques qui s'éloignent de ses principes fondateurs – même si elles continuent néanmoins de s'en prévaloir – sont autant de mesures qui ne permettent pas de sortir de la dépendance. Elles visent à forcer chômeurs et précaires au travail et à accepter des emplois qui, à eux seuls, ne leur permettent pas de vivre décemment sans assistance.

Bref, pour résumer brutalement la situation : considéré intellectuellement, le RU est une pure façade idéologique sans la moindre portée pratique réelle, du pur « wishful thinking » ; considéré pratiquement, c'est une mesure de contrainte « soft » au travail précaire. Il acte l'acceptation d'un sous-emploi structurel.

Avec « l'uberisation » de l'économie, une actualité nouvelle pour le RU

Si le RU connaît aujourd'hui une actualité nouvelle, alors que le développement de la précarité est un fait majeur des quarante dernières années, c'est que celle-ci déborde désormais du seul champ social pour concerner les structures mêmes de l'économie. Ce que nous indique le rapport précité du Conseil national du numérique, c'est qu'il ne s'agit plus essentiellement comme auparavant, se préoccuper des pauvres ; il s'agit d'abattre les obstacles qui s'opposent au développement du secteur économique de pointe que représente de « l'uberisation », que ses thuriféraires préfèrent présenter comme celui de « l'économie participative ».

Les avatars étatsuniens actuels d'Uber autour de son projet d'accord d'indemnisation de ses « salariés », comme les difficultés judiciaires multiples que cette société rencontre, en France comme partout ailleurs, à ce propos ; comme, symétriquement, son désir de développer à marche forcée, en partenariat avec Volvo, des véhicules autonomes, tout cela montre bien que la question de la transformation du rapport salarial est désormais majeure. La surmonter dans le sens souhaité par Uber suppose un changement de paradigme radical du rapport salarial.

En effet, très largement organisé autour de « travailleurs indépendants mais économiquement dépendants », le développement de « l'économie participative » pose très concrètement la question du statut du salariat, mais aussi, selon les termes mêmes du rapport du CNM, celui de la « sécurisation des trajectoires professionnelles ». Des termes qui nous sont familiers.

Ainsi « le droit social est mis au défi »⁸, et le Code du travail mis en question. Le salariat est, en effet, juridiquement défini comme la superposition d'une dépendance économique des personnes (non propriété de leurs moyens de production) et de leur subordination hiérarchique reconnue à l'égard de leur employeur. Or, les formes d'emploi qu'utilise massivement ce secteur tendent à inventer de

« nouveaux visages »⁹ au lien de subordination. Visant à les gommer, sinon à les faire disparaître – notamment aux yeux des juges – ces formes d'emplois ont pour but d'entraîner la sortie du salariat – et, bien sûr des droits sociaux qui s'y attachent – et le développement du travail indépendant : auto entrepreneur, EURL... Avec lui s'installe ainsi une précarité nouvelle, hors du salariat cette fois-ci.

C'est cela qui est véritablement nouveau et donne une actualité nouvelle au RU. Nous voici ainsi ramenés à ses fondamentaux. Un principe apparemment généreux, mais totalement utopique et purement intellectuel, qui masque la destruction des droits sociaux et vise à installer une économie ultralibérale. Une réalité bien différente : un filet de rattrapage minimal, accompagné de contraintes au travail précaire. Un aboutissement informulé : l'installation et la systématisation du sous-emploi.

Face à cela et à ce risque majeur, se pose alors une double question :
– celle, d'une part, de l'invention d'un droit protégeant l'ensemble des actifs et pas seulement les salariés, d'un « droit commun du travail subordonné et para subordonné »¹⁰ ;

– celle, enfin, d'une sécurité sociale professionnelle, dont l'objet est de « sécuriser dans l'emploi et favoriser une mobilité choisie dans la sécurité des revenus et des droits de chacun »¹¹.

La mutation qui nous attend est d'ampleur et les risques qu'elle porte sont majeurs. Les choix qui vont être faits nous installeront durablement dans des institutions nouvelles. C'est ce débat-là qui doit absolument être ouvert : celui de la mise en place d'une sécurité sociale professionnelle et d'un droit général du travail, pas celui d'un revenu universel. ■■■

8. Josépha Diringier, « Le droit social à l'épreuve de l'uberisation », *Contretemps*, n° 30, juillet 2016.

9. Alain Supiot, « Les nouveaux visages de la subordination », *Droit social*, 2000.

10. Selon les termes, que je partage, de l'article précité de J. Diringier.

11. Commission économique du PCF, « Une proposition de loi pour la sécurité de l'emploi ou de la formation », avril 2016.

Le revenu d'existence : un piège néolibéral

Jean-Marie Harribey

Sous quelque appellation qu'elle se présente, revenu d'existence, allocation universelle, revenu de base, la proposition de fournir un revenu inconditionnel à toute personne de la naissance à la mort est revenue sur le devant de la scène à mesure que s'est accentuée la dégradation sociale provoquée par la crise du capitalisme et que les dispositifs de protection sociale amenuisés par les politiques néolibérales ne permettent pas de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale. Il peut être tentant alors d'imaginer une refonte du système de protection sociale autour d'un revenu de base inconditionnel. Cette proposition, qui a l'apparence de la générosité, voire de la solidarité, se heurte cependant à de multiples incohérences et entretient autant d'illusions. Les plus importantes portent sur la place du travail, en tant qu'acte social et en tant que créateur de la valeur économique, et sur le financement d'un tel revenu.

Sous quelque appellation qu'elle se présente, revenu d'existence, allocation universelle, revenu de base, la proposition de fournir un revenu inconditionnel à toute personne de la naissance à la mort est revenue sur le devant de la scène à mesure que s'est accentuée la dégradation sociale provoquée par la crise du capitalisme et que les dispositifs de protection sociale amenuisés par les politiques néolibérales ne permettent pas de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale. Il peut être tentant alors d'imaginer une refonte du système de protection sociale autour d'un revenu de base inconditionnel. Ses partisans, qu'ils se revendiquent de gauche ou de droite, arguent qu'il permettrait de sortir de l'obligation de travailler et laisserait à chacun le choix de se livrer à une activité autonome. Son financement ne poserait pas de problème car il s'autofinancerait, soit parce que cette activité autonome serait créatrice de valeur ajoutée, soit parce qu'il remplacerait tout ou partie de la protection sociale actuelle.

Se développent alors des initiatives et des réseaux porteurs de cette idée, en France mais surtout à l'étranger, notamment à l'échelle européenne¹. Cette proposition, qui a l'apparence de la générosité, voire de la solidarité, se heurte cependant à de multiples incohérences et entretient autant d'illusions. Les plus importantes portent sur la place du travail, en tant qu'acte social et en tant que créateur de la valeur économique, et sur le financement d'un tel revenu. Elles se situent au moins autant sur le plan de la philosophie politique que sur celui de l'économie politique.

Le travail est un acte social

La plupart des théoriciens du revenu d'existence se placent dans l'hypothèse où la fin du travail approcherait, où le plein-emploi serait définitivement hors d'atteinte et où se déferait la société fondée sur le travail. Il s'ensuivrait la possibilité d'une libération des individus par rapport au travail. Or, aucune étude statistique n'a jamais établi la disparition du travail, ni celle du travail salarié, aux échelles nationales et encore moins à l'échelle mondiale. Il y a une confusion entre la diminution du temps de travail nécessaire à la production d'une unité de marchandise et une diminution globale qu'on ne peut pas mesurer sans la mettre en relation avec la productivité du travail². Malgré le développement des formes de travail précaire et de l'auto-entrepreneuriat, on constate plutôt une permanence du salariat avec un travail indépendant de 10 % de l'emploi total. Plus précisément, la croissance de l'auto-entrepreneuriat se situe essentiellement à l'intérieur du travail indépendant, conduisant à une paupérisation du régime social des indépendants³.

Au-delà de ces considérations statistiques, le point le plus important est de l'ordre de la philosophie politique. Abandonner le plein-emploi n'émeut guère les partisans du revenu de base parce qu'ils postulent que le travail n'est en aucune manière un facteur d'intégration et de reconnaissance sociales. Un tel renoncement figure dès les premiers énoncés du Collectif Charles Fourier dans les années 1980 en faveur du revenu d'existence, et l'un de ses initiateurs, Philippe Van Parijs, réitère

1. BIEN (Basic Income Earth Network) ; UBIE (Unconditional Basic Income Europe) ; AIRE (Association pour l'instauration d'un revenu d'existence) ; MFRB (Mouvement français pour un revenu de base).

2. En France, sur les XIX^e et XX^e siècles, la productivité horaire du travail a été multipliée par environ 30, la production par 26 et l'emploi par 1,75. Le nombre d'emplois a pu augmenter de 75 % parce que, sur ces deux siècles, la durée individuelle du travail a été divisée par 2.

3. Voir A. Eydoux, « Réformer la solidarité sans renoncer à l'emploi », contribution au débat organisé par France Stratégie, 10 mai 2016 ; S. Godeluck, « L'irrésistible ascension des autoentrepreneurs chez les travailleurs indépendants », *Les Échos*, 20 juin 2016 ; S. Belouezane, « Les prolétaires de l'économie collaborative », *Le Monde*, 12 août 2016.

4. P. Van Parijs, « L'allocation universelle, où en est-on ? », in A. Caillé, C. Fourel (dir.), *Sortir du capitalisme, Le scénario de Gorz*, Le Bord de l'eau, 2013, p. 130.

5. A. Gorz, *Métamorphoses du travail, Quête du sens, Critique de la raison économique*, Galilée, 1988, p. 34.

6. Le livre de D. Méda, *Le travail, une valeur en voie de disparition*, Alto Aubier, 1995, qui avait connu un grand succès il y a vingt ans, est aujourd'hui démenti par les enquêtes que mène son auteur : D. Méda, P. Vendramin, *Réinventer le travail*, PUF, 2013.

7. R. Castel, « Salarial ou revenu d'existence ? Lecture critique d'André Gorz », octobre 2012, <<http://www.laviedesidees.fr/Salarial-ou-revenu-d-existence.html>>, 6 décembre 2013.

8. *Ibid.*

9. M. Alaluf, *L'allocation universelle, nouveau label de précarité*, Couleur livres, 2014.

10. M. Friedman, 2010, *Capitalisme et liberté*, Éd. Leduc.s, 1962.

constamment ce choix⁴. Cette perspective tranche donc abruptement un débat philosophique de plusieurs siècles, en niant le double caractère du travail, à la fois aliénant dans le cadre capitaliste et en même temps intégrateur dans la société. S'écartant de Hegel qui voyait seulement dans le travail l'essence de l'homme, Marx avait souligné cette ambivalence, cette dialectique, l'émancipation des travailleurs devant être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. Au contraire, Hannah Arendt avait nié que le travail puisse être émancipateur. André Gorz, pourtant rallié à la fin de sa vie au revenu universel, avait parlé à ce sujet d'un « égarement » de la philosophe⁵. Égarement qui semble être aussi celui des partisans actuels de ce type de revenu qui surfent toujours sur l'idée de la « disparition de la valeur travail »⁶.

Le sociologue Robert Castel a soutenu qu'« André Gorz a dérapé » à son tour en préconisant un « exode hors de la société de travail ». À ses yeux, « on peut et on doit souligner les graves menaces qui pèsent sur le travail, mais personne aujourd'hui n'est en droit de dire que le travail est "aboli", ou que le salariat est "aboli" »⁷. Il pointe aussi la « dérive » théorique de Gorz, convaincu par la thèse du capitalisme cognitif qui postule que le travail n'est plus la source de la valeur. Selon lui, Gorz est en réalité revenu à « une conception du travail-marchandise qui date des débuts du capitalisme industriel avant sa saisie par le droit », sans voir que le salariat aujourd'hui « dignifie, pourrait-on dire, le travailleur (et peut-être plus encore la travailleuse) en même temps qu'il l'aliène » et que le rôle social du travailleur ne « s'épuisait » pas « à être un consommateur de biens matériels ». « Le travail est un acte social sanctionnant l'utilité sociale du travailleur qui accède à la sphère publique et se fait reconnaître comme sujet de droit »⁸. Et Mateo Alaluf ajoute que « la subordination du travail au capital est toujours le résultat d'un compromis »⁹ et que Gorz, tout en étant devenu favorable au revenu universel, attirait l'attention sur le danger qu'il devienne une formule libérale comme l'impôt négatif de Milton Friedman¹⁰.

Il résulte de ces difficultés théoriques un grand nombre de confusions dans le débat public. Tantôt le travail est confondu avec le travail salarié et l'emploi avec l'emploi salarié (oubliant le travail indépendant), tantôt le travail est opposé à l'emploi (alors que l'emploi est le cadre juridique dans lequel le travail salarié ou non s'exerce), tantôt le travail est opposé à l'activité (sans que cette dernière soit rapportée à l'exigence de validation sociale pour être créatrice de valeur)¹¹.

Le travail socialement validé, seule source de la valeur

La théorie du revenu d'existence est non seulement fondée sur une conception philoso-

phique qui ignore l'ambivalence dialectique du travail, mais aussi sur une conception de la valeur économique qui renoue avec certains postulats de la théorie néoclassique, en confondant valeur d'usage et valeur, et en niant que la valeur provienne du travail¹².

Le courant de pensée qui est allé le plus loin dans la tentative de mettre en relation l'évolution du travail et l'origine de la valeur est le cognitivisme, pour lequel la grande transformation du capitalisme actuel réside dans la place croissante des connaissances dans le processus productif¹³. « Le travail cognitif est une activité qui, quasiment par essence, se développe tant en amont, c'est-à-dire en dehors de l'horaire officiel de travail que durant l'horaire officiel de travail en traversant l'ensemble des temps sociaux et de vie »¹⁴. Cette évolution qui verrait la valeur naître hors du système productif serait telle qu'elle conduirait soit, selon certains, à éliminer le travail vivant comme source de la valeur, soit, selon d'autres, à englober dans le travail vivant tout instant de la vie, mais, dans les deux cas, elle obligerait à abandonner toute référence à la théorie de la valeur élaborée par l'économie politique, celle de Ricardo dite de la valeur-travail incorporé et aussi celle de Marx. Pour ce dernier, la thèse du travail abstrait se résume par un triptyque : la *valeur d'usage* est une condition de la *valeur* en tant que forme monétaire du travail socialement validé, laquelle apparaît dans l'échange par le biais d'une proportion, la *valeur d'échange* qui est mesurée en tendance par la quantité de travail nécessaire en moyenne dans la société considérée.

Les théoriciens du cognitivisme ne voient pas que, lorsque le travail vivant et la valeur se réduisent à mesure que la productivité du travail progresse, il s'agit d'un même phénomène. En d'autres termes, la dégénérescence de la valeur n'infirme pas la loi de la valeur, elle en est au contraire la stricte application. Et la subsomption de l'ensemble de la vie par le capital ne restreint pas la sphère du travail et de la productivité, mais au contraire l'élargit. Enfin, l'élaboration des connaissances et leur mise en œuvre ne sont pas le fait d'initiatives individuelles mais résultent d'une construction collective. La relation qu'établissent ces théoriciens entre l'activité autonome comme nouvelle source de la valeur, et l'utilisation des connaissances, supposées nées de cette activité, s'écroule donc.

Ces erreurs reproduisent le fétichisme du capital : « L'indépendance de la sphère financière a été largement analysée comme un "régime d'accumulation à dominante financière ou patrimoniale". Ainsi, la valeur émerge de la sphère de la circulation monétaire tandis que la sphère de la production industrielle et l'entreprise perdent le monopole de la création de valeur et donc du travail supposé directement productif »¹⁵. La conclusion est digne de la théorie néoclassique : « la

11. Ces confusions sont la copie conforme des mystifications élaborées dans les années 1980 à l'OCDE et dans les rapports Boissonnat et Minc qui, pour justifier les politiques laissant filer le chômage, prônaient le remplacement de l'emploi par l'activité.

12. J'inscris cette discussion dans le cadre d'une analyse de la crise actuelle du capitalisme qui est fondamentalement une crise de production et de réalisation de la valeur : J.-M. Harribey, *La richesse, la valeur et l'instimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, Les Liens qui libèrent, 2013.

13. A. Gorz, *L'immatériel, Connaissance, valeur et capital*, Galilée, 2003.

C. Vercellone et J.-M. Monnier « Le financement du revenu social garanti, approche méthodologique », *Mouvements*, 2013, n° 1, p. 44-53. Les auteurs disent se référer à un texte célèbre de K. Marx, *Manuscrits de 1957-1958* (« *Grundrisse* »), Éd. sociales, 1980, tome 2, p. 192-193.

source de la richesse, c'est la circulation »¹⁶.

Une croyance en une distribution du revenu « préalablement » au travail collectif s'installe progressivement, et qui confond les notions de flux et de stock, ou encore de revenu et de patrimoine : « Nous proposons [...] de reconnaître un droit à un revenu d'existence véritable contrepartie de la reconnaissance du droit de chacun à l'existence *puisque nous héritons tous de la civilisation* »¹⁷. Or, aucun revenu monétaire ne provient d'un prélèvement sur le patrimoine, car tous les revenus sont engendrés par l'activité courante.

Puisque l'essentiel de la production de valeur se fait selon eux hors de la sphère du travail, les théoriciens du cognitivisme considèrent que le revenu d'existence serait un revenu primaire, rémunérant l'activité autonome des individus, définie comme productive. D'autres encore affirment que le lien social est synonyme de valeur au sens économique. Dans les deux cas, c'est encore confondre valeur d'usage et valeur, c'est-à-dire richesse et valeur. On lira avec ahurissement que « jouer à la belote au troquet du coin, lire un livre, regarder un film, faire une partie de jeu vidéo [...] toutes ces activités concourent à l'enrichissement de la société, participent de l'utilité sociale, et, à ce titre, doivent être considérées comme des travaux »¹⁸, donc créant de la valeur économique. À la question : « Mais comment fait-on pour évaluer la valeur d'une partie de cartes ? », l'auteur répond qu'elle a une valeur d'usage non nulle qu'il faut évaluer par son coût¹⁹. C'est une double absurdité puisque, d'une part, quand on joue aux cartes avec des amis, cela n'a aucun coût. D'autre part, l'identification automatique de la valeur à la valeur d'usage fait l'impasse sur l'indispensable reconnaissance collective politique de l'utilité d'une activité pour la société : par définition, l'utilité sociale ne peut être déclarée par chaque individu isolé, sinon comment prendre en compte la crise écologique qui oblige à redéfinir collectivement les modes de production ? Le « joueur de belote » vanté même sur France culture²⁰ comme créateur de valeur économique est le comble de l'idéologie en répandant

une magistrale erreur de raisonnement économique. Celle-ci consiste à croire que le versement d'un revenu par l'État ou le lâchage de billets par un « hélicoptère » de la banque centrale valideraient les activités individuelles libres.

Dans un débat qui nous a réunis, Carlo Vercellone me demande d'appliquer la thèse de la validation sociale des activités monétaires non marchandes²¹ que j'ai élaborée. Or, dans la sphère monétaire non marchande, la validation des activités économiques tient dans une décision politique *a priori*, dont il résultera travail, production de valeur et distribution de revenu. Par exemple, la décision de l'État d'apprendre à lire et à écrire aux enfants, ou bien celle d'une municipalité d'accueillir les enfants dans une crèche, sont suivies de l'embauche d'enseignants et de puéricultrices, dont le travail est validé par cette décision, et qui produisent des services et donc de la valeur, laquelle permet de verser des salaires. Une fois le produit national augmenté de ce produit non marchand, l'impôt vient en assurer *ex post* le paiement collectif. Rien à voir avec un hélicoptère monétaire à la façon de Friedman ou du Mouvement français pour un revenu de base (MFRB).

À la racine de l'erreur sur l'inconditionnalité exempte de validation sociale figure toujours cette ignorance des linéaments de la critique de l'économie politique. On nous dit : « Le rôle d'un revenu de base, et surtout de son absence de conditionnalité, est d'exprimer au citoyen une confiance radicale : celle qui consiste à croire que

chacun d'entre nous possède la capacité de chercher un sens à son existence et d'agir en fonction de ce sens »²². Mais que se passerait-il si l'on créait un droit à un revenu inconditionnel ? Ce droit – pas plus que le « sens de l'existence » – ne crée en lui-même aucune valeur économique, aucun revenu. Pour satisfaire ce droit, il faudrait imaginer un nouveau transfert social, c'est-à-dire accomplir collectivement un travail validé, à partir duquel s'effectuerait ce transfert. Sur le plan de la société dans son ensemble, travail et production de revenu sont indissociables. Seuls peuvent être dissociés le travail individuel et la distribution individuelle de revenu, si un accord politique dans la société le permet.

Bien que son auteur s'en défende, il existe plusieurs points communs importants entre la proposition de « salaire à vie » de Bernard Friot²³ et celle du revenu d'existence. Friot veut abolir les institutions capitalistes du marché du travail, de la propriété lucrative et du crédit, et les remplacer par des institutions dites salariales sur la base du modèle de la cotisation sociale. Il affirme distinguer valeur d'usage et valeur, mais, au bout de son analyse, toutes les valeurs d'usage sont valeur. Il considère qu'il existe un espace de valorisation qui échappe au capital, mais il ne fixe pas de limite à ce champ : le retraité, le parent d'élève, le chômeur produisent la valeur représentée par la prestation qu'ils reçoivent. Or, les prestations sociales formant le « salaire socialisé » sont des transferts sociaux, et non pas un revenu de type primaire. Le critère

Puisque l'essentiel de la production de valeur se fait selon eux hors de la sphère du travail, les théoriciens du cognitivisme considèrent que le revenu d'existence serait un revenu primaire, rémunérant l'activité autonome des individus, définie comme productive. D'autres encore affirment que le lien social est synonyme de valeur au sens économique.

Pour une critique de leur interprétation, voir J.-M. Harribey, *La richesse, La richesse, la valeur et l'inestimable*, op. cit.

14. C. Vercellone et J.-M. Monnier, *ibid.*, p. 47.

15. Y. Moulier Boutang, « Capitalisme cognitif et nouvelles formes de codification du rapport salarial », in C. Vercellone (dir.), *Somme-nous sortis du capitalisme industriel ?*, La Dispute, 2003, p. 308.

16. Y. Moulier Boutang, *L'abeille et l'économiste*, Carnets Nord, 2010, p. 221.

17. P. Ariès, *La décroissance, Un nouveau projet politique*, Golias, 2007, p. 201 et p. 356, souligné par moi.

18. B. Mylondo, « Qui n'a droit à rien ? En défense de l'inconditionnalité, réponses à Attac », 2015, <<http://alternatives-economiques.fr/blogs/mylondo>>.

19. B. Mylondo, Entretien, *L'Âge de faire*, n° 110, été, 2016.

20. « Pourquoi le revenu de base n'existe toujours pas ? », 3 juin 2016. <<http://www.franceculture.fr/emissions/pixel/pixel-vendredi-3-juin-2016>>.

21. C. Vercellone, « Quelle place pour le travail ? », Débat entre J.-M. Harribey et C. Vercellone, *L'Économie politique*, « Faut-il défendre le revenu de base ? », n° 67, juillet 2015, p. 62-75.

22. Christian Arnsperger, « Revenu de base, économie soutenable et alternatives monétaires », *L'Économie politique*, n° 67, juillet 2015, p. 39.

23. B. Friot, *Émanciper le travail, Entre-tiens avec Patrick Zech*, La Dispute, 2014.

24. B. Bony, « Réponse à la critique de J.-M. Harribey sur L'enjeu du salaire », <<http://www.reseau-salariat.info/ceffd3e-0403d254130c-cd11440412410>>.

25. Voir J.-M. Harribey, « Ubu prend l'hélicoptère monétaire », *Médiapart*, 28 avril 2016, <<https://blogs.mediapart.fr/les-economistes-atterres/blog/280416/ubu-prend-l-helicoptere-mone-taire>>.

26. C. Vercellone et J.-M. Monnier, *op. cit.*, p. 49 et 51.

décisif qui distingue une activité libre (celle du retraité par exemple) productive de valeur d'usage d'une activité productive de valeur sociale de cette activité qui, par définition, n'existe pas pour le retraité, puisqu'elle est libre de toute contrainte sociale.

Selon B. Friot, le produit non marchand serait inclus dans le produit marchand à travers les prix. Mais, si cela était, on ne pourrait pas considérer que le produit non marchand s'ajoute au produit marchand pour définir le revenu national. Bertrand Bony²⁴, membre du Réseau salariat, estime que le salaire socialisé est compté deux fois dans le PIB, une première fois dans la valeur ajoutée des entreprises et une seconde fois lorsqu'il sert à faire l'évaluation des services non marchands au coût des facteurs. Or, c'est confondre les opérations de production et les opérations de répartition définies par la comptabilité nationale.

B. Friot propose d'étendre le modèle de la cotisation sociale à l'investissement. Il récuse le crédit et pense que l'investissement peut être financé par le prélèvement d'une cotisation économique sur la production courante. Mais c'est réintroduire la notion néoclassique d'épargne préalable qui nie la nécessité d'une création monétaire pour financer l'investissement net à l'échelle macro-économique, et qui relève d'une conception exogène de la monnaie renvoyant la création de celle-ci entre les mains d'une unique institution centralisée, la banque centrale ou l'État. Cela rejoint l'idée que partagent les partisans du revenu d'existence favorables à de la monnaie « hélicoptère »²⁵.

Quelles que soient les oppositions déclarées publiquement par les partisans des diverses formes de revenu d'existence entre eux ou avec ceux du salaire à vie, la conception de la monnaie exogène, voire monétariste, les conduit tous à la notion de revenu primaire. Mais la contradiction surgit aussitôt : « Une création monétaire perpétuelle, reconduite d'année en année, équivalente à la totalité du montant d'un RSG suffisant, ne serait pas à même d'assurer la stabilité macro-économique de son financement (au risque d'aboutir à terme à une spirale inflationniste) et surtout de l'asseoir sur une véritable transformation du mode de répartition. » Pourquoi y aurait-il inflation puisqu'une production a, paraît-il, eu lieu ? Les auteurs répondent : « Notre approche du RSG débouche nécessairement sur l'idée selon laquelle il ne peut être compris que comme une nouvelle forme de revenu primaire lié directement à la production. En tant que tel, c'est la contrepartie d'une activité créatrice de valeur aujourd'hui encore non reconnue, une forme de *salaire social* . »²⁶ Autrement dit, il s'agit de la même erreur que celle du MFRB et de Mylondo : la validation sociale viendrait d'un versement de monnaie. Or, la validation

sociale des activités non marchandes qui auront une expression monétaire est une décision de type politique en amont portant sur ces activités et non sur le versement de monnaie qui en est la conséquence, sinon il s'agirait d'un simple transfert social.

Financement possible ou libéralisation supplémentaire du travail ?

Marc de Basquiat et Gaspard Koenig ont repris pour la France la proposition d'impôt négatif de Friedman²⁷. Dans ce projet de « revenu de liberté », chaque citoyen reçoit la différence entre le revenu de base, le « Liber », et un impôt proportionnel sur le revenu, la libertaxe. Les auteurs supprimeraient les minima sociaux, les prestations familiales, les bourses étudiantes et la prime pour l'emploi (cette dernière déjà remplacée en France par la prime pour l'activité). Le Liber serait de 470 euros par mois pour les adultes, 270 euros pour les jeunes de 14 à 18 ans et de 200 euros pour les jeunes de moins de 14 ans. Un impôt proportionnel de 23,5 % se substituant à l'impôt progressif sur le revenu et à tout impôt sur le patrimoine financerait le Liber, qui ne coûterait pas plus cher que la protection sociale actuelle. Mais le problème de la grande pauvreté reste entier, puisque, après redistribution, les personnes du décile de la population la plus pauvre ne recevraient, selon les calculs des auteurs, que 958 euros par mois, soit moins que le seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian (1 000 €) et à peine un peu plus que le seuil à 50 % du revenu médian (833 €), alors que ce dispositif bénéficierait aux pauvres comme aux plus riches mobiliserait au moins 350 milliards par an.

De l'autre côté de l'échiquier politique, les choses sont moins claires : la Fondation Jean Jaurès et le MFRB remplaceraient une partie des aides sociales actuelles par ce revenu, mais Mylondo l'ajouterait à la protection sociale actuelle moins le RSA et les allocations familiales. Dans ce dernier cas²⁸, on arrive à doubler les sommes distribuées : environ 1350 milliards d'euros par an, qui correspondent à la totalité du revenu disponible des ménages en France²⁹. Comment tout le revenu disponible des ménages pourrait-il ainsi être socialisé ?

Souvent, les partisans de gauche du revenu inconditionnel affirment que celui-ci favoriserait la sortie du productivisme et la décroissance de l'économie. Mais si on divisait le temps de travail par deux, comme certains le proposent, comment pourrait-on multiplier les revenus distribués ? Tout le monde ne peut avoir plus quand on produit moins. À moins que l'illusion de l'abondance permise par la technologie ne refasse surface... Au fond, la contradiction éclate quand les partisans du revenu d'existence affirment d'un côté que toute activité autonome est créatrice

27. M. de Basquiat, G. Koenig, 2014, *Liber, un revenu de liberté pour tous*, L'Onde, Génération libre. M. de Basquiat, « Le liber, en réponse à une lecture de Denis Clerc », *L'Économie politique*, n° 71, juillet 2016, p. 85-95.

28. B. Mylondo dans *Pour un revenu sans condition*, Paris, Utopia, 2012, retenait 750 euros par mois Aujourd'hui, il propose 1000 euros. La Fondation Jean Jaurès retient le même montant dans son scénario le plus élevé : « Le revenu de base, de l'utopie à la réalité ? », 22 mai 2016, <<https://jean-jaurès.org/sites/default/files/notefjj-revenubase.pdf>>. Y. Moulier Boutang, dans « Trois propositions », in Caillé A. *Les Convivialistes, Éléments d'une politique convivialiste*, Le Bord de l'eau, 2016, propose entre 1100 et 1200 euros et 600 euros en dessous de 15 ans, soit entre 800 et 860 milliards par an.

29. INSEE, *Tableau économique d'ensemble*

de valeur (donc que le revenu de base s'autofinancerait), et de l'autre qu'il faut trouver des centaines de milliards de plus pour le financer.

Dans le cas où toute la protection sociale serait supprimée et remplacée par un revenu d'existence, sur la base de 1 000 euros par mois, ce revenu s'élèverait en France à plus de 750 milliards par an, soit à peu près le montant actuel de la protection sociale ou 1/3 du PIB. Mais si les retraites étaient toutes ramenées à ce montant misérable, on verrait les compagnies d'assurances offrir des plans d'épargne lucratifs à ceux qui disposent de revenus autres et plus élevés.

Pour contrer la marche en avant du capitalisme, il n'y a pas d'alternative à la réduction du temps de travail, non pas celle des néolibéraux ni celle identique des partisans du revenu d'existence consistant à sortir « volontairement » (sic) de l'emploi, mais une répartition sur tous du temps de travail collectif nécessaire³⁰. Dans l'urgence, et en attendant que la RTT produise suffisamment d'effets favorables à l'emploi, des revenus de transfert suffisants

doivent être versés à ceux qui sont réduits au chômage ou rejetés dans la pauvreté. À cet égard, les minima sociaux versés en France sont insuffisants, et l'absence de réforme fiscale fait perdurer cette situation. On pourrait simplifier et améliorer la protection sociale par une allocation garantie à tout adulte de 18 ans disposant d'un revenu inférieur à un seuil déterminé et qui remplacerait la dizaine d'allocations diverses actuelles³¹, en accompagnant cette allocation de la garantie d'accès aux services publics non marchands. On compte en France 8,5 millions de pauvres en dessous du seuil défini à 60 % du revenu médian. Si on versait 1 000 euros par mois à ces personnes-là, l'enveloppe annuelle serait de 100 milliards, soit quatre à sept fois moins qu'un revenu versé à tout le monde, du plus pauvre au plus riche.

Finalement, la proposition d'instaurer un revenu d'existence comporte de nombreux risques, dont le plus important est d'ordre politique et stratégique : celui d'entériner la fracture entre ceux qui peuvent s'insérer dans toutes

les sphères de la société et ceux qui seraient exclus de l'une d'entre elles, celle du travail validé collectivement, tandis que la libéralisation du travail et de ses conditions s'aggraverait et que les femmes seraient incitées à retourner au foyer. Cette fracture sociale et politique s'appuie sur une négation du rôle social du travail et de son rôle de créateur de la valeur économique distribuée sous forme de revenus monétaires. Puisque, dans beaucoup de pays, les droits sociaux furent historiquement fondés sur le travail, en se débarrassant de celui-ci, le capitalisme se débarrasserait du même coup des droits sociaux associés³². D'où la crainte qu'un revenu minimum ne conduise à terme à la disparition du salaire minimum.

La négation du travail dans toutes ses dimensions, ravalé au rang de marchandise, et la violence qui lui est infligée, ont pour corollaire le fétichisme qui entoure la production de valeur et qui pousse à croire que toute richesse sociale et naturelle est réductible à de la valeur, c'est-à-dire à une somme de monnaie, la plus dérisoire possible. ■■■

2015 : RDB
= 1 352 Mds
€ : RDN
= 1 275,2
Mds €.

30. Voir aussi M. Husson, S. Treillet, « La réduction du temps de travail : un combat central et d'actualité », *Contretemps*, 2014, n° 20.

31. C'est le principe du scénario 3 retenu par le rapport Sirugue, *Repenser les minimas sociaux, Vers une ouverture sociale commune*, 2016. Dans une audition devant une commission du Sénat, le 30 juin 2016, Daniel Cohen a plaidé pour une fusion du RSA, de la prime d'activité et de l'allocation logement pour aboutir à un revenu minimum de 624 € par mois, s'apparentant selon ses dires à l'impôt négatif ; <<http://videos.senat.fr/videos/2016/video35088.html>>.

32. Voir M. Alaluf et D. Zamora (dir.), *Contre l'allocation universelle*, Éd. Lux, à paraître octobre 2016.

Fiche

Jean Gadrey et le revenu de base

Jean Gadrey, pour sa part, reste très dubitatif sur le revenu de base. Sur son blog de *Mediapart*, il s'interroge sur le soutien de nombreux médias et personnalités de gauche : Politis, Alain Caillé et une bonne partie des « Gorziens », des Maussiens, des Verts, de Nouvelle Donne, d'Utopia, certains au PG, etc. Ce revenu de base porte des noms multiples : d'existence, inconditionnel, universel, garanti, etc.

Pour éclaircir cette question, Il renvoie notamment à l'entretien, entre Baptiste Mylondo et Jean-Marie Harribey : « Revenu inconditionnel : quand je joue à la belote avec mes voisins, est-ce que je crée de la valeur ? ».

Il s'interroge sur la tribune de *Libération* du 12 novembre 2015 intitulée : « Pour un revenu universel inconditionnel ? », signée par des gens de tous bords. Mais il relève que cinq des huit signataires (sept hommes et une femme) se rattachent clairement à la pensée libérale, ou très libérale, au sens économique du terme. C'est le cas pour le *think tank* Générations libres, présidé par Gaspard Koenig ancienne « plume » de Christine Lagarde puis employé par la BERD. Les membres du CA et les experts de ce *think tank* sont aussi bien libéraux. Parmi eux : Augustin Landier (Toulouse School of Economics, il avait créé en 2007 un *hedge fund* aux États-Unis), François Ewald (un proche de Denis Kessler), Jean-Paul Betbeze, et Marc de Basquiat, signataire de la tribune de *Libé*, avocat connu du revenu de base dans sa variante minimale : le RSA pour tous.

Parmi les autres signataires : le président de la fédération des auto-entrepreneurs, mais aussi Lionel Stoleru (Polytechnique, Crédit Lyonnais puis proche conseiller de Giscard, puis proche des socialistes, puis soutien de Sarkozy en 2007...); Jean-Marc Daniel, X aussi, économiste libéral médiatique adorateur de la concurrence,

épinglé par Denis Clerc dans la revue *L'économie politique* d'avril 2015. Il est également partisan de la flat tax, impôt à taux unique entre la solution « simple » de la *flat tax* et la solution « simple » du revenu de base identique pour tous, il y a sans doute un lien et un mode de pensée, comme le suggère à juste titre Jean Gadrey.

Cette tribune de Libé commence par dénoncer la « complexité, la lourdeur et le coût de la protection sociale en France », avec son « empilement » de dispositifs d'aides ciblées, souvent sous conditions (une « Inquisition publique » !), pour argumenter en faveur d'un « flat basic income », revenu de base universel et inconditionnel. De façon simpliste et pseudo radicale, on va dans cette tribune jusqu'à déclarer : « Plutôt que de cibler des individus pour traiter inégalement la pauvreté, ciblons la pauvreté en traitant également tous les individus. »

C'est une remise en cause du principe de « l'action positive » : faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin. C'est une déclaration de refus du « ciblage » or ce ciblage, selon Jean Gadrey, peut être efficace dans la mise en relation des protections collectives et des besoins. C'est la mise en exergue « d'un égalitarisme formel laissant les riches en paix. » Certes cette mise en relation moyens/besoins est « complexe », et d'autant plus que la société est plus inégalitaire. La critique des « millefeuilles » administratifs est bien connue, parfois fondée, mais, déclare Jean Gadrey, on ne règlera ni la crise climatique avec un prix unique du carbone, ni la justice fiscale avec une flat tax, ni la justice sociale avec un « flat basic income », comme le proposent Marc de Basquiat/auto-entrepreneurs ou « Générations libres », etc.

Les trois autres signataires de la tribune de *Libération* ne se revendiquent certes pas du libéralisme économique. Ce sont Caroline Guibet Lafaye, philosophe de la justice sociale, ainsi qu'Alain Caillé et Patrick Valentin (responsable du projet Territoires zéro chômeur longue durée d'ATD-Quart monde). Est-ce parce que les propositions au demeurant très vagues de ce texte leur conviennent ? D'autant que les postulats de cette tribune font référence pêle-mêle aux idées de Lionel Stoleru, d'Eric Woerth, des Verts, de la motion C du PS ou de Rifkin.

Le principal postulat serait le suivant : « *SI DEMAIN CHACUN EST AUTO-ENTREPRENEUR, multi-actif, indépendant... le revenu universel deviendra la clé de voûte du système social, garantissant LA SATISFACTION MINIMALE DES BESOINS PRIMAIRES.* »

La généralisation de l'auto-entrepreneuriat n'est pourtant évidemment pas une solution souhaitable. On ne risque pas de démarchandiser le monde pour préserver des biens communs vitaux sur cette base. Et avec le revenu de base comme chez Marc de Basquiat, on ne risque pas non plus de permettre à chacun de vivre décemment vu le montant annoncé, au niveau du RSA actuel pour les adultes, soit la moitié du seuil de pauvreté pour une personne seule... Il est vrai que le texte n'ambitionne que la satisfaction *MINIMALE des BESOINS PRIMAIRES*, comme l'a souligné Bruno Tardieu. Gadrey pour sa part refuse la hiérarchie des besoins « à la Maslow », la trouve méprisante et excluante pour les personnes en situation de pauvreté.

Parmi les autres projets de revenu de base : Jean Gadrey épingle quelques perles du « Mouvement français pour le revenu de base » sur son blog de *Mediapart* :

« De façon imagée, on peut dire qu'on va progressivement distribuer "le salaire des robots", en réalité l'héritage du capital social collectif. Le niveau du revenu d'existence augmentera donc naturellement avec le développement de la société. »

« Quel que soit le niveau de l'activité économique, le travail, comme on le constate déjà aujourd'hui, deviendra de plus en plus intermittent, voire précaire. »

« Le revenu inconditionnel est un dû de la collectivité à chacun de ses membres. Cela étant, rien n'interdit de l'assortir d'un service civique. »

Le revenu de base est « une somme relativement modique croissant avec l'augmentation du PIB ». « Lorsque dans un avenir plus ou moins proche on aura diminué de moitié le nombre d'heures de travail... »

« Le revenu inconditionnel ne répond pas en soi au problème du chômage... Il ne dispense pas chacun de chercher à travailler pour améliorer son train de vie. De même, il ne dispense pas la société de favoriser l'emploi par une judicieuse réduction de la durée du travail allant de pair avec une croissance économique mieux maîtrisée. »

Jean Gadrey considère que cette vision est très « croissanciste ». Il critique aussi le thème de la poursuite de gains de productivité formidables, réduisant massivement le travail utile et nécessaire sous l'effet de la robotisation générale, à l'exception de quelques secteurs « relationnels ». Jean Gadrey s'élève ainsi contre les arguments du style « on peut créer des millions d'emplois utiles dans une perspective durable » ou « Le mythe de la robotisation détruisant des emplois par millions ». Il critique Jérémy Rifkin et ceux qui font une impasse totale sur les gros besoins de travail et d'emploi d'une transition écologique et sociale à la hauteur du défi, en complément de la nécessaire reprise de la RTT « tout au long de la vie ».

Jean Gadrey conclut qu'on ne peut guère être convaincu par le revenu de base même si celui-ci a des partisans divers : B. Mylondo, S. Jourdan, J. Zin, M. Cholet, certaines associations de chômeurs, Utopia, Nouvelle Donne... Car, selon lui, on pourrait aussi défendre un revenu de base dans une perspective qui ne serait pas celle de la fin du travail entraînée par la robotisation générale, ni la fin du salariat au bénéfice de l'auto-entrepreneuriat, ni le précaire, ni la poursuite dans la voie de la croissance et des gains de productivité. Pourquoi, souligne-t-il, mettre dans le même sac, comme dans la même tribune récente de *Libération*... des propositions et des visions de la société aussi radicalement opposées, de Milton Friedman à André Gorz ; n'est-ce pas contreproductif ?

Revenu de base : un enfer pavé de bonnes intentions

Sur la proposition de résolution de EELV pour l'instauration d'un revenu de base

Frédéric Rauch

Dans le cadre du débat parlementaire, le groupe EELV du Sénat a déposé sur le bureau de la Haute Assemblée une proposition de résolution visant à la création par le gouvernement d'un revenu de base universel et non conditionné. Cette proposition faisait écho à une suggestion européenne et certaines expérimentations dans certains pays. Rejetée dans le débat parlementaire, cette proposition résume assez bien la philosophie qui sous-tend l'argumentaire des défenseurs du revenu de base.

Revenu d'existence universel : de quoi parle-t-on ?

Il existe trois conceptions principales de l'allocation universelle ou revenu d'existence.

La première est libérale et proche de l'impôt négatif de Milton Friedman. Elle consiste à supprimer le salaire minimum pour abaisser le coût du travail au niveau d'un équilibre de marché et à compléter les bas salaires par un revenu fourni par la collectivité. C'est un nouveau pas sur la voie de la dérégulation du « marché du travail ». La deuxième est défendue par Van Parijs, Yoland Bresson et André Gorz. Elle ne vise plus à assurer le droit à l'emploi mais uniquement le droit à un revenu, l'individu

choisissant de travailler, ou non. Cette déconnexion entre les deux droits est théoriquement intenable car il n'y a aucun revenu monétaire qui ne puisse être engendré sans travail productif.

La troisième est avancée par Alain Caillé et l'école anti-utilitariste en science sociale : le revenu dit de citoyenneté serait versé au-dessous d'un certain seuil de revenu et serait ensuite dégressif. C'est le modèle théorique du RSA.

La caractéristique commune de ces définitions : le revenu de base est déconnecté de la production. Ce qui n'est pas sans conséquences : sans production préalable, d'où pourrait venir le revenu de base distribué sans contreparties ? Car c'est un fait, pour distribuer un revenu, il faut préalablement qu'il existe et donc soit produit...

Dans tous les cas, conçu comme revenu permanent, le revenu de base ne serait qu'une rente versée à des privés d'emploi transformés en rentiers de la misère, prélevée principalement sur les ménages travaillant. Il ne serait rien d'autre que le masque d'une économie capitaliste attendrie mais dans laquelle la logique capitaliste resterait reine. Renonçant aux politiques d'emploi, il entérinerait la coupure définitive entre ceux qui pourraient bénéficier de tous les avantages de la vie sociale et les autres.

En outre, il contribuerait à la désresponsabilisation sociale des entreprises, à la fois, en ne répondant pas à l'objectif de socialisation des profits (seule la fiscalité est envisagée) et en contribuant à accentuer les trappes à bas salaire (pourquoi augmenter les salaires si les salariés bénéficient d'un revenu

suffisant pour vivre dont une part est déconnectée de l'activité?). De fait, il accompagnerait le développement du chômage et de la précarité liés à la révolution informationnelle. L'objet de l'équité est donc détourné : ce n'est plus l'égalité devant le droit fondamental au travail qui est considérée comme essentielle, c'est l'égalité devant son palliatif. Il s'agit d'un adieu à la lutte sociale transformatrice.

Pas étonnant que l'arc de ses défenseurs couvre des sociaux-démocrates (André Gorz et Cynthia Fleury par exemple) aux libéraux (Dominique de Villepin et Frédéric Lefèvre entre autres).

Sur la proposition de résolution d'EELV

Le contenu de la proposition de résolution (PR)

Il s'agit d'une demande au gouvernement de mettre en place « un revenu de base inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, notamment d'activité, distribué par l'État à toute personne résident sur le territoire national, de la naissance à la mort, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement seront ajustés démocratiquement ».

Pourquoi cette demande ? Le texte avance 3 raisons principales :

C'est en résonance avec un principe révolutionnaire (référence aux Lumières du XVIII^e siècle français) et l'article 25 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 qui stipule que toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer son bien-être et celui de sa famille.

Il s'agit de répondre à la précarité sociale des individus, touchés par

le chômage résultant des évolutions inéluctables du monde du travail suite à la révolution numérique et aux délocalisations des productions, et aux insuffisances du système de couverture sociale actuel, qui serait trop complexe et non universel et nécessiterait d'être réformé et simplifié. Un objectif est de rendre confiance et dignité au précaire pour faciliter son employabilité.

Il s'agit enfin de rémunérer des activités qui donnent lieu à des valeurs d'usage, notamment dans le sanitaire, social et culturel, mais qui n'ouvrent pas droit actuellement à rémunération.

Éléments critiques de la PR

Sur la racine révolutionnaire de la proposition

L'idée d'inconditionnalité d'un revenu distribué ne vient pas des Lumières mais de l'application progressive de la loi sur les pauvres de 1601 de l'Angleterre élisabéthaine. Qui instaure pour la première fois dans l'histoire un droit à revenu financé par l'impôt et géré par les paroisses du royaume au bénéfice des individus pauvres incapables au travail et non rattachés à un territoire. Ce qui permet de sortir de la charité. Les pauvres aptes étant eux contraints au travail, parfois même au travail forcé au sein de *workhouses*. L'objectif était de fixer sur le territoire des paroisses les vagabonds, paysans dépossédés de leurs moyens de subsistance et de leur rattachement à une terre. Entre 1780 et 1792, le système évolue vers une rémunération inconditionnelle des personnes réellement incapables de travailler.

Cette idée d'un revenu inconditionnel n'est donc pas une idée révolutionnaire mais une réponse morale à la misère soucieuse d'un contrôle social des effets de la misère.

Sur son fondement constitutionnel

La référence à l'article 25 est partielle. Elle évacue la suite de l'alinéa 1 de cet article qui fait référence à l'impossibilité pour la personne d'accroître son bien-être faute de revenus tirés du travail. Faire du droit à un niveau de vie décent un droit hors travail, c'est entériner l'absence d'emploi comme un fait acquis et faciliter

l'abandon de la bataille pour en avoir un. Ce qui remettrait en cause l'article 5 du préambule à la constitution de 1946: « Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. [...] » !

Sur les arguments économiques énoncés

Dans l'exposé des motifs, le revenu de base est défini comme un moyen « nécessaire pour accompagner dignement les mutations de l'économie française ». Non discutées par ailleurs et prises comme inéluctables, ces mutations sont la montée du chômage et de la précarité liées à la révolution numérique et aux délocalisations de l'appareil productif. Il s'agirait donc d'accompagner les effets néfastes des évolutions conduisant au chômage et à la précarité sociale dans le cadre de la refonte du système des minima sociaux. Et non de contrer les raisons de la précarité et du chômage et de se battre pour développer l'emploi. En traitant donc les symptômes et non les causes de la maladie, le revenu de base conforte le renoncement à la bataille pour l'emploi et sa sécurisation.

Par ailleurs, en faisant de ce revenu inconditionnel un moyen de reprendre confiance et de faciliter l'employabilité de ses bénéficiaires, la PR conforte l'idée pernicieuse d'une responsabilité implicite des chômeurs de leur situation. Alors qu'elle se fonde sur une ambition morale, elle reste ancrée dans une démarche de culpabilisation des chômeurs.

La PR évoque un financement étatisé et ajusté du revenu de base. Or les recettes de l'État sont pour la majeure partie d'entre elles des recettes fiscales assises sur les revenus des ménages. Baisse des charges fiscales et sociales obligent, la fiscalité des entreprises ne contribue effectivement au budget de l'État qu'à hauteur de 20 % (375 milliards pour le budget de l'État, 34 milliards pour l'IS et un montant équivalent pour les autres recettes fiscales émanant des entreprises). Le revenu de base sera donc très principalement financé par les revenus des ménages, eux-mêmes tributaires des politiques salariales et d'emploi des entreprises. Peu dynamique, la source de financement ne permettra pas un ajuste-

ment significatif de ce revenu de base aux évolutions.

Sur les ambitions théoriques

C'est un point essentiel du débat. Elles sont de deux ordres.

1. Le revenu de base est prétendu instrument de lutte contre la précarité et le chômage. En réalité, il en est l'idiote utile. En assurant un revenu de la naissance à la mort déconnecté de la production, le revenu de base alimente la trappe à bas salaires en tirant les salaires vers le bas. Pourquoi demander une hausse de salaire, et donc déplacer le curseur du partage salaires/profits en faveur des salaires, si un revenu non salarial de complément permet d'assurer la réponse à ses besoins? C'est déjà l'effet constaté du RSA activité sur les rémunérations des personnes éloignées de l'emploi en insertion dans l'emploi. Par ailleurs, pourquoi l'employeur augmenterait-il les salaires s'il sait que les salaires distribués complétés d'un revenu de base suffisent à la reproduction de la force de travail? En vérité le revenu de base pourrait alimenter non pas la fainéantise des salariés, mais la possibilité d'accroître la rémunération du capital.

2. En voulant rémunérer les activités humaines qui génèrent une valeur d'usage, la PR participe paradoxalement à réintroduire le champ des activités libres et non marchandes dans le marché. Mais elle travaille aussi à donner un prix à ces activités déconnectées de la valeur de ces activités humaines correspondant au temps de travail socialement nécessaire à la reproduction de la force de travail qui les produit. Le revenu de base est donc le prix socialisé de ces activités humaines utiles socialement, mais il n'en est pas la valeur. C'est pourquoi le revenu de base reste une allocation et n'est pas un salaire. Mais c'est aussi pourquoi en cherchant à rémunérer l'utilité de ces activités, la PR s'inscrit dans le cadre théorique de l'utilitarisme des libéraux. Et c'est pour cela que cette proposition peut être défendue par un arc de représentants allant des sociaux-démocrates jusqu'aux plus libéraux. Aucun des deux groupes ne s'opposant aux logiques du capital (extorsion de la plus-value produite par la force de travail). ■■■

Tout travail mérite-t-il salaire ?

Jean-Michel Galano

Dans le débat sur la pertinence du revenu de base censé répondre aux enjeux du chômage comme du dépassement du salariat, un détour philosophique s'impose.

Les textes sur le travail sont étonnamment peu nombreux dans la littérature philosophique avant Marx. On croit savoir pourquoi : le travail, comme l'ensemble de la vie économique, est l'objet d'une dépréciation sociale que les philosophes, presque toujours issus de classes privilégiées et qui avaient le loisir¹ de se livrer à la théorie, ont reflété naïvement. Lucien Sève suggère² que dans les diverses théories idéalistes de la connaissance, si les sens sont systématiquement dépréciés (douteux, changeants et même « menteurs »), c'est parce qu'ils sont conçus comme les simples fournisseurs de « données » que seul l'entendement est en mesure de penser, ce qui reproduit au niveau de la pensée la structure d'une société hiérarchisée en classes. Quand le travail est pensé, c'est toujours sous une approche oblique et limitée : si l'« œuvre » ou « l'ouvrage » sont valorisés, « l'ouvrier » (en grec *dèmiourgos*, de *dèmos*, peuple) reste méprisé. Alors que Locke, dont nous allons reparler, voit dans le travail une appropriation de la nature par l'homme et donc la source même de tout droit à la propriété, Kant et surtout Hegel l'intègrent dans une conception métaphysique qui le lie à la manifestation de l'Esprit comme esprit fini. Seul Diderot cherche à réhabiliter, d'un même mouvement, les sens (dans lesquels il voit de puissants analyseurs du réel) et les métiers, qui en sont l'outil et le prolongement. Mais même

chez Diderot, la pensée du travail comme processus mettant en jeu des rapports sociaux reste non seulement inexprimée, mais semble-t-il escamotée³. Quant à Rousseau, il déplore en des pages célèbres que la métallurgie et l'agriculture aient « civilisé l'homme et perdu le genre humain »⁴. Aucun de ces grands penseurs ne prend véritablement le travail comme objet d'étude pour chacun il n'est que le corollaire d'un autre problème. À plus forte raison, aucun d'entre eux ne pose la question du salaire, à l'exception semble-t-il de Thomas d'Aquin : exception apparente, car l'exposé concerne la justice distributive, dont le salaire n'est qu'un cas particulier, et la réflexion thomiste tourne court, aboutissant à la notion toute verbale de « juste prix ».

Seul en définitive Locke développe une conception proprement philosophique du travail. Il le fait toutefois dans un contexte historique très particulier. Il s'agit en effet pour lui, médecin du Roi et homme politique influent, d'opposer un contre-feu théorique aux révolutionnaires anglais (les *Levellers*⁵ et parmi eux les *Diggers*⁶, menés par Winstanley et inventeurs du vocable « communisme »). Locke fait la part du feu : oui, les communistes (il ne les nomme pas) ont raison de dire que le travail est une appropriation de la nature par l'homme et qu'à ce titre il fonde la propriété. Mais par là-même ils se contredisent, car la propriété existante est le fruit d'un travail antérieur, à jamais cristallisé en elle. Voyons de plus près son argumentation.

Locke et le travail sans salaire

Dieu a donné aux hommes toute chose en commun. Le travail n'est autre chose que le processus

par lequel un individu prélève une partie de la nature, y ajoute du sien et se l'approprie. Locke prend l'exemple de la chasse : le lièvre qui vit dans la forêt à l'état sauvage n'appartient à personne, mais à partir du moment où il est pris en chasse, il appartient à son chasseur et cette possession devient définitive si le chasseur s'en empare et le tue. Le travail est donc ce par quoi l'individu augmente ses capacités, satisfait ses besoins et en définitive sert les desseins de la providence divine en valorisant la nature : Locke, en effet, contrairement à Hobbes, insiste fortement sur le fait que la nature nous met en possession de normes auxquelles nous ne devons pas déroger : la raison est naturelle et la nature est raisonnable : la loi naturelle m'oblige à ne pas prendre davantage que ce qui est utile à mes véritables besoins. Pas d'accaparement !

En définitive, on est frappé quand on lit les analyses si serrées du *Deuxième Traité du gouvernement civil* de voir combien Locke demeure tributaire d'une conception étroitement naturaliste du travail. Le travail, qu'il pense de façon très caractéristique sur le double modèle de la chasse et de l'artisanat, est bien pour lui un ajout de valeur aux choses, mais la question de son éventuelle valeur et de son prix reste totalement dans les limbes. Pour Locke, le travail est avant tout le fait d'un individu. S'il théorise assez bien ce que Ricardo puis Marx appelleront la valeur d'usage, il fait de celle-ci la seule et unique valeur. Et c'est pour cela que la question du salaire demeure pour lui totalement occultée.

La pensée du salaire chez Marx

L'originalité de Marx est d'avoir associé travail et salaire, faisant de

1. En latin « otium ». Au début de la *Métaphysique* (Livre I), Aristote reconnaît avec lucidité que la connaissance désintéressée suppose une classe libérée des soucis de pouvoir elle-même à la satisfaction de ses besoins vitaux.

2. *Une Introduction à la philosophie marxiste*, Éditions sociales, 1980, I 3-5.

3. En témoigne la récurrence, dans *Jacques le Fataliste*, du thème des « amours de Jacques », qui réapparaît à chaque fois que la conversation entre Jacques et son maître en vient à aborder les rapports sociaux. D'une façon générale, le grand thème littéraire des relations entre maître et valet, de Cervantes à Tolstoï en passant par Diderot, Beaumarchais et Hegel, est comme le symptôme au sens freudien de ce problème : conscience, mais conscience mystifiée, le rapport social d'exploitation apparaissant comme la confrontation de deux « figures » fortement individualisées, antithétiques et complémentaires.

4. *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes.*

5. En général traduit par « niveleurs », ceux qui veulent mettre tout le monde au même niveau. Il ne serait pas absolument faux de traduire par « partageux » : les deux termes ont la même connotation.

6. « Creuseurs » : les plus déterminés parmi les Levellers invitaient leurs membres à prendre possession des terres laissées en friche par les propriétaires absents, en « bêchant » symboliquement un morceau de celle-ci. (En anglais, *to dig* = bêcher).

7. Le terme « métabolisme » revient régulièrement sous la plume de Marx. Nouveau à son époque, il désignait les échanges entre le vivant et son milieu. À la circularité du métabolisme naturel s'oppose l'irréversibilité des processus historiques marqués par la spécificité du travail humain. Le livre III du *Capital* traite amplement de ce problème.

celui-ci le corollaire de celui-là, mais sous réserve d'une délimitation rigoureuse du périmètre de ce qu'il faut entendre par « travail ». Celui-ci n'intéresse l'analyse de Marx que comme travail social humain, par lequel l'homme développe des potentialités latentes, celles de sa force de travail, mais dans le cadre de rapports de production et de rapports sociaux où s'aliènent ces potentialités sitôt libérées. Dès la *Critique du Programme de Gotha*, il rejette comme beaucoup trop vague la notion d'utilité pour caractériser l'essence de l'acte de travail et l'assimilation du travail à l'acte individuel de prédation : « Un sauvage – et l'homme civilisé est un sauvage après qu'il a cessé d'être un singe – qui abat une bête d'un coup de pierre, qui récolte des fruits, etc., accomplit aussi un travail « utile ». Quand on aborde la question du travail dans le *Capital*, on est souvent tenté de commencer par l'espèce de phénoménologie du travail qui inaugure le chapitre 5 du livre I. C'est oublier que le travail a été déterminé préalablement comme mise en mouvement de la force de travail, et celle-ci comme la marchandise que son « libre » possesseur met sur le marché. Et même là, Marx circonscrit l'objet de sa recherche : « Le travail est de prime abord (n.s.) un acte qui se passe entre l'homme et la nature [...] Nous supposons *ici* (n.s.) le travail sous une forme qui appartient exclusivement à l'homme » : il faut bien voir que l'analyse de la valeur travail vient après celle de la marchandise et possède un double enjeu (i) compléter l'analyse de la marchandise et montrer que ce qui fait d'elle une marchandise, c'est justement d'être un produit du travail, pas n'importe lequel : du travail social humain cristallisé en elle ; et (ii) amorcer la question des échanges en montrant que le travail social humain est non seulement puissance de création de valeur, mais marchandise lui-même, inséré à ce titre dans un processus de rapports sociaux.

La question du salaire comme contrepartie sociale effective de l'acte de travail est donc présente dès le début dans l'analyse de la valeur. Les précisions qu'il en donne dans la *Critique du programme de Gotha* et dans *Salaire, prix et profit* sont révélatrices à cet égard.

Marx ne cesse de souligner la spécificité du travail salarié. Prenons de nouveau la *Critique du programme de Gotha* : à l'assertion en apparence très « socialiste » de Lassalle « le travail est la source de toute richesse », Marx oppose le caractère non économique de la notion de richesse : il y a dans la nature beaucoup de richesses qui ne sont pas les produits du travail. Dans le *Capital* I 5 il dit de même que « la terre (et sous ce terme il faut comprendre aussi l'eau) est le magasin naturel... » Pour reprendre les termes de John Bellamy Foster (*Marx écologiste*), le travail, dans ce qu'il a d'humain et d'humanisant au sens anthropologique du terme, introduit une « rupture métabolique » entre l'homme et la nature, rupture dont la gestion sera l'un des problèmes que toute société à venir aura à se poser⁷. Mais le problème du salariat est ailleurs : il réside dans le fait qu'un certain type de travail est indissociablement social et aliénable. Quand je me forme, quand je me cultive, quand je m'occupe de mes enfants ou de mes vieux parents, quand je bricole ou que je fais la cuisine, je crée des valeurs d'usage auxquelles je peux consacrer beaucoup de temps, de patience et de soin. Pour autant, je ne crée pas de la valeur, mon produit reste d'une certaine façon subjectif, il ne se détache pas entièrement de ma personne. Il est inaliénable. Il ne prend une valeur proprement dite que dans la mesure où d'une certaine façon il se dépersonnalise en entrant dans un processus d'évaluation sociale, préalable à l'aliénation dans le processus d'échange proprement dit.

Marx souligne à de multiples reprises que la notion de travail social moyen est seule à même de fournir une norme objective à l'échange des marchandises, faute de quoi la valeur ajoutée serait proportionnelle au temps de travail individuel, ce qui donnerait un prix supérieur aux productions de l'ouvrier « le plus lent et le plus maladroit. » Mais le texte le plus éclairant se trouve dans la partie du chapitre I du *Capital* consacrée au caractère fétiche de la marchandise. « Ce qui intéresse d'abord pratiquement les gens qui échangent leurs produits, c'est de savoir combien de produits d'autrui ils obtiendront en échange de leur propre produit, donc dans

quelle proportion s'échangeront les produits. Une fois que ces proportions sont parvenues à une certaine stabilité mûrie par l'habitude, elles semblent venir de la nature des produits [...] En fait, le caractère valeur des produits du travail ne s'établit fermement qu'une fois que ceux-ci sont pratiqués comme grandeurs de valeur. Or, ces grandeurs changent constamment, indépendamment de la volonté, des prévisions et des actes des gens qui les échangent. Leur mouvement social propre à pour les échangeurs la forme d'un mouvement de choses qu'ils ne contrôlent pas, mais dont ils subissent au contraire le contrôle. Il faut attendre un développement complet de la production marchande avant que l'expérience même fasse germer l'intelligence scientifique de la chose : on comprend alors que ces travaux privés, menés indépendamment les uns des autres mais mutuellement interdépendants par tous les côtés en tant que branches naturelles de la division sociale du travail, sont réduits en permanence à leur mesure sociale proportionnelle parce que dans la contingence et les oscillations constantes des rapports dans lesquels s'échangent leurs produits, le temps de travail socialement nécessaire à leur production s'impose par la force comme loi naturelle régulatrice, au même titre que la loi de la pesanteur s'impose quand quelqu'un prend sa maison sur le coin de la figure » (trad. Lefebvre, PUF 85-6). La forme valeur de la marchandise devient de plus en plus objective = mesure que le marché se développe, ce qui permet à Marx de conclure que la détermination de la valeur par le temps de travail est « un secret caché. »

Et c'est là que s'articule la question du salaire : en effet, dans les sociétés pré-capitalistes, comme par exemple les sociétés antiques et médiévales, les rapports sociaux ont pour base le service en nature, la prestation en nature. Le travail est le dû d'un particulier à un particulier qui lui est hiérarchiquement supérieur. Dans la production marchande, le travail est d'emblée un travail universel et impersonnel, et c'est cela que le salaire exprime.

La fin de la deuxième section du Livre I (chapitre 4) peut être lue

8. Très représentative de ce point de vue est la réflexion de Hannah Arendt, en passe de devenir classique, et qui est explicitement dirigée contre Marx, qu'elle ne connaissait semble-t-il que par la vulgate stalinienne. Voir entre autres *La Condition de l'homme moderne*.

comme une véritable « déduction du salaire. » Le terme lui-même n'est prononcé qu'une seule fois, vers la fin. Il s'agit pour Marx d'analyser en toute rigueur les caractéristiques de cette marchandise singulière qu'est la force de travail, et sa valeur propre. Rappelons brièvement la progression de l'analyse : (i) la marchandise force de travail suppose un possesseur juridiquement libre de la mettre ou non sur le marché. (ii) Elle ne peut être aliénée que pour un temps donné. (iii) Sa valeur est strictement déterminée par les frais indispensables à sa formation, à sa subsistance et à sa reproduction. (iv) Enfin, sa mise en mouvement précède son paiement par le capitaliste : c'est le « travail avancé ».

Cette détermination rigoureuse du salaire comme dépense nécessaire à la formation, à l'entretien et à la reproduction de la force de travail fait de celui-ci une notion extrêmement précise et élaborée, impensable en dehors de l'opposition capital-travail.

Ce qui constitue l'apport essentiel de Marx, c'est donc la distinction opérée par lui à l'intérieur du travail humain entre production de valeurs d'usage et travail salarié comme insertion du travailleur et de son produit dans la sphère marchande.

Il semble que l'apport de Marx ait constitué quelque chose d'irrèver-

sible dans l'histoire des idées, car de fait même les penseurs les plus réactionnaires n'ont pas osé remettre frontalement en question la valeur du travail. Certains, comme Heidegger, ont toutefois idéalisé de nouveau l'artisanat individuel et « l'œuvre » au détriment du travail dans sa dimension sociale et collective⁸. Une constante de la droite française et européenne consiste à exalter la « valeur travail » tout en faisant du salaire une gratification, voire un « coût » au même titre que le chauffage ou l'entretien des locaux...

Il importe de savoir ce qu'est le salaire en régime capitaliste pour pouvoir poser en toute clarté les questions de l'emploi. Toutes les tentatives ultérieures tendant à dissocier ces deux notions, que ce soit pour mettre abstraitement l'accent sur la « valeur travail » ou pour baptiser « salaire » toute allocation, fût-elle de non-emploi, apparaissent comme des régressions par rapport à ce que Marx, dans les conditions de son temps, avait su voir.

La question des prestations sociales, allocations et autres, se pose à un tout autre niveau : celui des transferts sociaux, qui dans notre société participent dans une mesure non négligeable à la reproduction de la force de travail en dehors du salaire, et sont l'enjeu de luttes spécifiques. ■■

Il importe de savoir ce qu'est le salaire en régime capitaliste pour pouvoir poser en toute clarté les questions de l'emploi.

www.economie-politique.org/